

# Contrat de bassin versant du Lez – Phase 1- 2020/2022

## Dossier définitif – Tome 2

### *Cahier des actions*



Avec le soutien de :



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez  
BP 12 - 84600 GRILLON  
04 90 35 60 55 - [infos@smbvl.net](mailto:infos@smbvl.net)  
[www.smbvl.fr](http://www.smbvl.fr)

## Composition du Dossier

Le présent projet de Contrat de bassin versant du Lez est présenté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL), structure porteuse et animatrice de la démarche.

Il est composé de 4 tomes :

### **Tome 1 : Document technique**

- Contexte et motivation de la démarche
- Etat des lieux du bassin versant
- Objectifs à atteindre et problématiques à résoudre sur le bassin
- Stratégie du Contrat (objectifs et contenu)
- Contribution du Contrat aux objectifs environnementaux (DCE, SDAGE, etc.)
- Mise en œuvre, animation et suivi du Contrat.

### **Tome 2 : Cahier des fiches actions**

- Récapitulatif des actions par volet
- Fiches actions par volet

### **Tome 3 : Document de synthèse**

- Synthèse du document technique
- Synthèse du programme d'actions

### **Tome 4 : Document contractuel**

- Contenu du Contrat
- Engagements des partenaires
- Contrôle, révision et résiliation
- Signatures des maîtres d'ouvrage et des financeurs

*p.m. : pour mémoire*

## Rédaction

Sandrine BATUT, Responsable des politiques de l'eau au SMBVL.

# Sommaire

## VOLET RESSOURCE ..... 5

ACTION RES 1.1 : Amélioration des rendements de réseaux AEP .....	6
ACTION RES 1.2 : Réalisation de travaux découlant de SDAEP – gestion patrimoniale .....	9
ACTION RES 1.3: Réalisation d’un Schéma Directeur d’Adduction en Eau Potable.....	11
ACTION RES 2.1a : Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand .....	13
ACTION RES 2.1b : Travaux d’alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO.....	15
ACTION RES 2.2 : Moderniser des canaux d’irrigation.....	17
ACTION RES 2.4 : Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL.....	19
ACTION RES 3.1 : Réalisation d’un SDAEP et recherche de nouvelles ressources.....	21
ACTION RES 3.2 : Travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP .....	23
ACTION RES 3.3 : Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées .....	25

## VOLET QUALITÉ..... 27

ACTION QUA 2.1 : Recherche de maitres d’ouvrages porteurs d’actions de sensibilisation à la réduction d’usage de pesticides dans les zones de sauvegarde .....	28
ACTION QUA 2.1 : Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles.....	30
ACTION QUA 2.2 : Travaux de réduction d’entrées d’eaux claires parasites dans les réseaux d’assainissement.....	32
ACTION QUA 2.3: Réalisation d’un Schéma Directeur d’Assainissement.....	37
ACTION QUA3.1 : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d’eau d’école .....	39

## VOLET MILIEU ..... 41

ACTION MIL 1.1 : Restauration de la continuité écologique des seuils de liste 2 .....	43
ACTION MIL 1.2 : Restauration morphologique du Lez .....	45
ACTION MIL 1.3 : Restauration morphologique et protection contre les inondations de l’Hérin intermédiaire .....	48
ACTION MIL 1.4 : Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux.....	50
ACTION MIL 1.5 : Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d’entretien et de restauration de la ripisylve.....	53
ACTION MIL 1.6 : Restauration de la ripisylve .....	56
ACTION MIL 1.7 : Étude Plan Pluriannuel de Restauration et d’Entretien de la végétation 2022-2026 .....	58

ACTION MIL 1.8 : Préservation de la ripisylve.....	60
ACTION MIL 1.9 : Coordination des différentes actions de préservation des milieux .....	62
ACTION MIL 2.1 : Mise en œuvre d’actions de préservation et de restauration des zones humides .....	64
ACTION MIL 3.1 : Etudes préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez .....	67
ACTION MIL 3.2 : Diversification des habitats par pose de blocs .....	70
ACTION MIL 3.3 : Acquisitions de données pour évaluer les actions du contrat .....	72

## **VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION ..... 75**

ACTION GES1.1 : Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public.....	76
ACTION GES1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d’eau .....	79
ACTION GES 1.3 : Création de cheminements piétonniers.....	81
ACTION GES 1.4 : Programme d’éducation à la préservation des milieux aquatiques .....	83
ACTION GES 2.1 : Mise en cohérence de la GEMAPI à l’échelle des EPCI .....	85
ACTION GES 2.2 : AMO d’écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire) .....	88
ACTION GES 2.3 : Animation et pilotage des actions du contrat et autres démarches.....	90
ACTION GES 2.4 : Elaboration du bilan final du contrat .....	92

# VOLET RESSOURCE

## Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

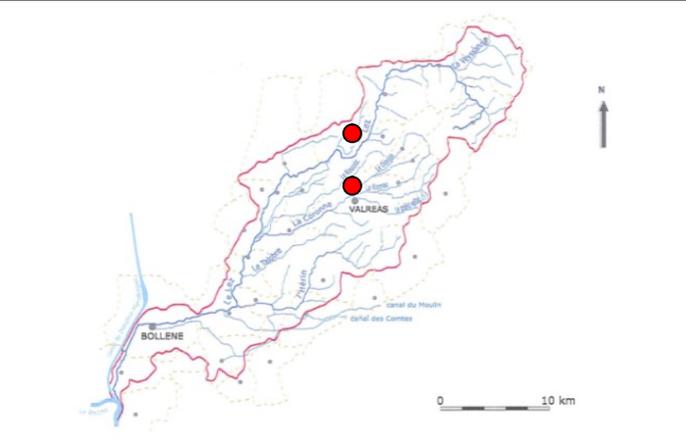
<b>RES 1 : Rechercher la sobriété et limiter les pertes</b>		
RES 1.1	Amélioration des rendements de réseaux AEP	Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - syndicat RIVAVI
		Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP - Commune de Taulignan
RES 1.2	Réalisation de travaux découlant du SDAEP - gestion patrimoniale	Renouvellement de conduites anciennes (gestion patrimoniale) sur la commune de Visan
RES 1.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable	Etude diagnostic du fonctionnement du réseau, équipement de dispositifs nécessaires au diagnostic puis élaboration d'un programme de travaux - Commune de Le Pègue
<b>RES 2 : Diminuer la pression des prélèvements (AEP et irrigation)</b>		
RES 2.1	Travaux permettant l'alimentation en AEP par des ressources de substitution (Miocène, Rhône)	Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand
		Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO
RES 2.2	Modernisation des canaux d'irrigation	Etudes et travaux de mise sous pression du périmètre de l'ASA du Bigary
RES 2.3	Suivi et animation du PGRE	Rédaction des bilans annuels du PGRE
RES 2.4	Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL	Investissements permettant au réseau de suivi des débits de rester opérationnel
<b>RES 3 : Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</b>		
RES 3.1	Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources	Etude du schéma, programme de travaux et scénarios pour nouvelles ressources - Commune de Rousset les vignes
RES 3.2	Travaux sur les ouvrages de production et stockage AEP	Travaux de mise en conformité des réservoirs et ouvrages de production tels que définis dans l'arrêté DUP- Commune de Taulignan
RES 3.3	Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées	Renouvellement des conduites responsables des eaux colorées sur la commune de Mondragon- Syndicat RAO

*L'action en grisé ne fait pas l'objet d'une fiche action. Il s'agit d'une action présente dans le PGRE (action suivi n°3) et faisant pas l'objet d'un engagement de l'agence dans ce volet. Cette action d'animation est incluse dans l'animation globale du contrat.*

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Rechercher la sobriété et limiter les pertes

### *ACTION RES 1.1 : Amélioration des rendements de réseaux AEP*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR408, FRDR407	
Commune(s)	
Valréas et Taulignan	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RIVAVI – Commune de Taulignan	
Année(s) de réalisation	
2020/2021/2022	

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi Grenelle 2 impose des obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et crée des incitations fiscales. Les collectivités doivent ainsi :

- Disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable depuis 2013 ;
- Etablir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

### CONTEXTE

Le bassin versant du Lez a été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2010-2015, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource. Ce caractère déficitaire a été confirmé par l'étude de détermination des volumes maximums prélevables (EEVP), réalisée en 2011-2013.

Par suite, le bassin versant du Lez Provençal et une partie du système aquifère des alluvions des plaines du Comtat-Lez a été classé par arrêté préfectoral n°26-2016-12-20-005 en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Les ZRE sont des « zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins » (R.211-71 du Code de l'Environnement). La ZRE du Lez vise ainsi l'ensemble des cours d'eau et une partie du système aquifère des alluvions récentes de la plaine du Comtat-Lez (jusqu'à une profondeur de 30 m).

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a établi un programme d'actions visant à atteindre les objectifs de réduction des prélèvements sur le territoire de la ZRE (diminution de 20% tous usages confondus durant la période d'étiage soit juillet à fin septembre).

Les travaux permettant d'améliorer et / ou d'atteindre les objectifs de rendement des réseaux d'AEP sont ainsi ciblés comme une action prioritaire.

### ENJEUX

- Atteinte des objectifs de rendements des réseaux d'eau potable,

- Améliorer les performances des réseaux et réaliser des économies d'eau potable,
- Participer au renouvellement de conduites anciennes et donc à la gestion patrimoniale des réseaux.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

*RES 1.1 a : Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP – Syndicat RIVAVI*

*RES 1.1 b : Changement de conduites fuyardes suite au SDAEP – Commune de Taulignan*

### **RES 1.1 a**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement Richerenches – Valréas-Visan (RIVAVI) gère l'assainissement et l'alimentation en Eau potable des communes de Richerenches, Valréas et Visan.

La ressource en eau potable du territoire du syndicat est principalement la nappe d'accompagnement du Lez sur la commune de Roche St Secret.

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2018, le SIE RIVAVI a engagé une réflexion sur les travaux à réaliser. Ce programme a pour vocation de permettre une amélioration rapide du rendement par le renouvellement de canalisation sur des secteurs sensibles.

Au sein des travaux de renouvellement de conduites identifiées comme étant les plus fuyardes, il est ainsi prévu sur la commune de Valréas, le changement d'un linéaire total de 2410 ml répartis sur 4 secteurs (l'ancienne route de Grillon, le chemin des Estimateurs, la rue Montplaisir et l'Avenue du maréchal Foch) et représentant au total un volume de pertes d'environ 29 m<sup>3</sup>/jour soit environ 2 700 m<sup>3</sup> durant l'été.

Un dossier de demande de subvention a été déposé au cours du deuxième semestre 2019 pour une première tranche (Avenue du Maréchal Foch représentant 530 ml de conduites pour 6,36 m<sup>3</sup>/j de pertes) puis en début 2020 pour la rue Montplaisir (380 ml pour un débit de fuite de 4,56 m<sup>3</sup>/j de pertes).

Cette action correspond à la fiche action AEP 1a du PGRE.

Les subventions de l'agence de l'eau ayant été octroyées en début d'année 2020, cette action figure donc ici pour mémoire.

### **RES 1.1 b**

Dans le cadre de sa procédure de révision du PLU, la commune de Taulignan a réalisé un diagnostic des réseaux AEP et définit un programme de travaux pour améliorer les ratios d'exploitation.

La commune de Taulignan dispose de différentes ressources (Berre et Lez) mais la principale est un pompage dans la nappe d'accompagnement du Lez au niveau du Forage St Martin sur la commune de Taulignan.

Lors de recherches nocturnes de fuites, trois fuites ont été découvertes sur un même tronçon représentant un débit de fuite de 88 m<sup>3</sup>/jour soit : 32 120 m<sup>3</sup>/an. Ce débit de fuite représente 45% du débit de fuite présent sur le bas service village. Ce réseau est sujet à des casses fréquentes.

A noter que le rendement global du réseau de la commune en 2015 était de 53%.

L'opération consiste donc à renouveler 800 ml de DN50 PVC posés en 1975 et 1980 sur la route de Grillon. Ces travaux très urgents, seraient menés dès 2020.

Cette action correspond à la fiche action AEP 1b du PGRE.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

#### RES 1.1 a- Syndicat RIVAVI

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Avenue du Maréchal Foch	198 600	198 600		
Rue Montplaisir	100 000	100 000		
<b>Total</b>	<b>298 600</b>	<b>298 600</b>		

#### RES 1.1 b – Commune de Taulignan

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT €HT	ÉCHEANCIER (€HT)		
					2020	2021	2022
Fourniture et pose DN 63 PEHD sur route communale goudronnée		800 ml	140	112 000	112 000 € HT		
Forfait pour reprise d'un branchement y compris terrassement et bouche à clef		25	1 500	37 500	37 500 € HT		
Frais divers et imprévus environ 20%					29 500 € HT		
<b>Total</b>					<b>179 000 € HT</b>		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette retenue €	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 1.1 a	298 600 € HT	199 300	50%	99 650					67%	198 950
RES 1.1 b	179 000 € HT	179 000	50%	89 500			20 %	35 800	30 %	53 700

Financements attribués en début d'année 2020.

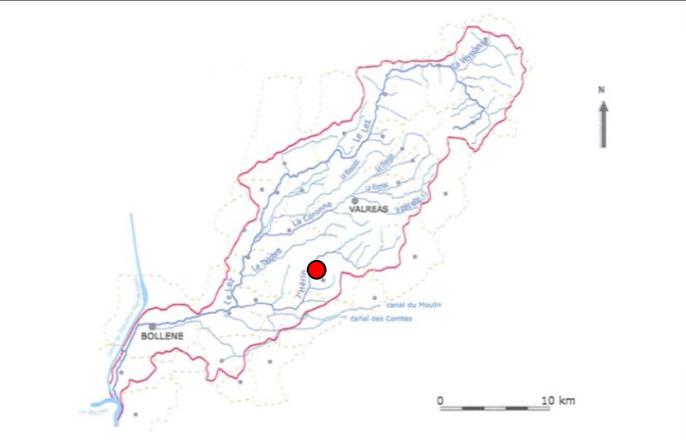
## INDICATEURS

- Linéaires de conduites réhabilitées
- Débit de perte supprimé.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Rechercher la sobriété et limiter les pertes

### *ACTION RES 1.2 : Réalisation de travaux découlant de SDAEP – gestion patrimoniale*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR407	
Commune(s)	
Visan	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RIVAVI	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La loi Grenelle 2 impose des obligations aux collectivités organisatrices des services d'eau potable et crée des incitations fiscales. Les collectivités doivent ainsi :

- Disposer d'un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable depuis 2013 ;
- Etablir un plan d'actions en cas de rendement du réseau de distribution d'eau potable inférieur aux seuils fixés par décret.

### CONTEXTE

Le bassin versant du Lez a été identifié en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée 2010-2015, c'est-à-dire dans une situation d'inadéquation entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource. Ce caractère déficitaire a été confirmé par l'étude de détermination des volumes maximums prélevables (EEVP), réalisée en 2011-2013.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement Richerenches – Valréas-Visan (RIVAVI) gère l'assainissement et l'alimentation en Eau potable des communes de Richerenches, Valréas et Visan.

La ressource en eau potable du territoire du syndicat est principalement la nappe d'accompagnement du Lez sur la commune de Roche St Secret.

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2018, le SIE RIVAVI a engagé une réflexion sur les travaux à réaliser. Ce programme a pour vocation de permettre une amélioration rapide du rendement et la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale par le renouvellement de canalisations.

### ENJEUX

- Participer au renouvellement de conduites anciennes et donc à la gestion patrimoniale des réseaux.
- Améliorer les performances des réseaux et réaliser des économies d'eau potable,
- Maintenir des performances de rendements de réseaux dans le temps.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

L'action consiste en la réalisation de travaux de renouvellement des conduites anciennes (+ de 60 ans) et reprise de branchement en plomb sur la commune de Visan (avenue du Général de Gaulle et tronçon de la Route de Bouchet).

Ce type d'action non éligible aux aides classiques de l'agence de l'eau pourra toutefois bénéficier d'une aide dans le cadre de l'enveloppe ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) selon les disponibilités de cette enveloppe. Un dossier de demande de subvention sera déposé en 2020.

## INDICATEURS

---

- Linéaires de conduites réhabilitées.

# VOLET RESSOURCE du CONTRAT

## ➤ Rechercher la sobriété et limiter les pertes

### *ACTION RES 1.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable*

Cours d'eau	
Le Donjon	
Masse d'eau	
FRDR11833	
Commune(s)	
Le Pègue	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Le Pègue	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Art L2224-7-1 du CGCT créé par la loi du 30 décembre 2006 (LEMA) : « Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Elles peuvent également assurer la production d'eau potable, ainsi que son transport et son stockage ».
- Art 161 Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) modifie et complète l'article précédent :
  - Précise le contenu du schéma (descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable)
  - Instaure et précise les conditions de mise en place d'un plan d'actions pouvant comprendre un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau
  - Fixe une échéance à la réalisation du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

### CONTEXTE

La commune de Le Pègue ne dispose ni de plans de son réseau d'eau potable ni d'aucune étude diagnostic. L'ensemble du village de Le Pègue dépend d'une seule source provenant des calcaires du Massif de la Lance. La commune, compétente en AEP, souhaite disposer d'un diagnostic complet de son réseau et d'un programme de travaux de renouvellement de conduites dans un objectif de gestion patrimoniale. Un dossier de demande de subvention pourrait être déposé en 2020.

La commune voisine de Rousset les Vignes souhaitant également engager un schéma directeur d'eau potable, les deux études pourraient être menées conjointement par un même bureau d'étude sans un soucis d'économie d'échelle.

## ENJEUX

- Disposer de plans récents et complets des réseaux
- Améliorer les rendements de réseaux

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable. La commune sera assistée par le département de la Drôme dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

L'objectif visé est d'une part l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux et d'autre part l'établissement d'un programme de travaux.

L'opération comprend les frais d'études, ainsi que le coût d'acquisition et de pose de vannes de sectorisation ou autre dispositifs nécessaires à la mise en œuvre du diagnostic du réseau et la réparation de fuites ponctuelles (casses lorsqu'elles sont identifiées).

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Réalisation d'un schéma directeur AEP	<b>40 000</b>	40 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence			Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage		
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€	
RES 1.3	<b>40 000</b>	40 000	50 %	20 000	-	-	30%	12 000	20%	8 000	

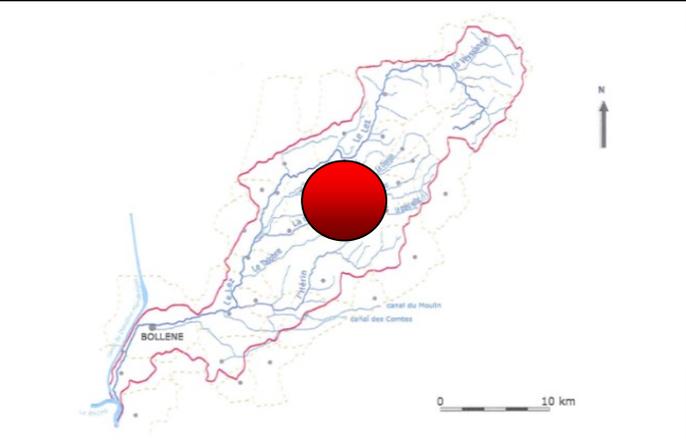
## INDICATEURS

- Réalisation du SDAEP.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Diminuer la pression des prélèvements

**ACTION RES 2.1a : Travaux de mobilisation des eaux du miocène pour substituer les captages des fermes Roux et Armand**

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR407	
Commune(s)	
Richerenches, Visan, Valréas et Grillon	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RIVAVI	
Année(s) de réalisation	
2020-2022	

### CONTEXTE

Les communes de Valréas, Visan et Richerenches sont aujourd'hui alimentées en eau potable majoritairement par les captages des fermes Roux et Armand sur la commune de Roche St Secret Beconne. Ces captages réalisés dans la nappe d'accompagnement du Lez sont donc directement concernés par la ZRE. Plusieurs facteurs concourent à la recherche de nouveaux captages :

- la conduite principale située entre Roche St secret et Valréas est une ancienne conduite fuyarde,
- les captages ne sont pas autorisés (contentieux en cours avec des ayant droits tout au long de la conduite principale),
- la sensibilité à la pollution (eaux superficielles).

### ENJEUX

- Supprimer la conduite très fuyarde entre Roche St Secret et Valréas,
- Sécuriser la ressource AEP (eaux souterraines et non superficielles),
- Supprimer des prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Lez par transfert vers une nappe profonde.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit d'un projet important, porté par le syndicat RIVAVI et visant à la sécurisation de l'alimentation en eaux des communes de l'enclave de Papes. Un premier forage à 220 m de profondeur et permettant une substitution partielle (307 000 m<sup>3</sup>) a été identifié sur la commune de Grillon (en limite de Valréas). Ce forage fournit une eau de qualité mais une production limitée. Le forage de Bavène (ressource miocène) pourrait produire 237 000 m<sup>3</sup> supplémentaire avec la création d'une unité de traitement du Fer. Toutefois ces deux ressources ne seraient pas suffisantes pour couvrir les besoins actuels et futurs (horizon 2030) des quatre communes de l'Enclave. Un nouveau forage était donc nécessaire et était envisagé à proximité du réservoir

de Montplaisir sur la commune de Valréas à 300 m de profondeur. Les essais de pompage de ce deuxième forage de reconnaissance ne sont également pas suffisants et un troisième forage doit être trouvé.

Cette action inclut la mise à jour des autorisations de prélèvements. Ce projet global permettra une économie d'environ 230 000 m<sup>3</sup> à l'étiage soit 29 % du volume global à économiser sur le bassin.

Cette action correspond à l'action AEP 3 du PGRE.

Ce dossier a été déposé en fin d'année 2019 et les subventions de l'agence de l'eau ont été octroyées en début d'année 2020. Il figure donc ici pour mémoire.

## INDICATEURS

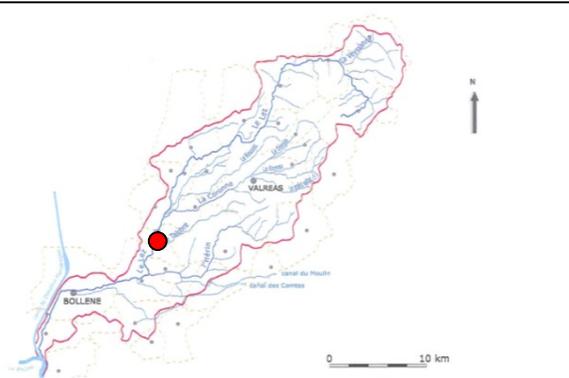
---

- Nombre de forage définitif réalisé
- Volume substitué par les forages du miocène.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Diminuer la pression des prélèvements

### *ACTION RES 2.1b : Travaux d'alimentation du réseau du SIEBS via le réseau RAO*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
La Baume de Transit	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RAO et SIEBS	
Année(s) de réalisation	
2022	

### CONTEXTE

Le SIEBS (Syndicat des Eaux de Baume Solérioux) alimente les communes de La Baume de Transit, Solérioux et Clansayes à partir de la nappe d'accompagnement du Lez. Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la DROME transmis par le Préfet le 14 octobre 2015 prévoyait la fusion du SIEBS et du Syndicat intercommunal des eaux de la région RHONE AYGUES OUVEZE (RAO). Dans un premier temps, les deux structures concernées ont émis un avis défavorable à ce projet en évoquant le fait que cette proposition avait été faite en prenant uniquement en compte la proximité géographique.

Il avait alors été mis en avant que pour juger du bien-fondé de cette fusion d'un point de vue technique et financier, il conviendrait de lancer des études approfondies mettant en évidence les types d'investissements à réaliser pour rendre possible cette alimentation (interconnexion, redimensionnement de conduites et/ou d'ouvrages...) ainsi que la détermination précise des coûts associés.

En effet, si le problème de ressource évoqué dans le SDCI de la Drôme était avéré, l'intérêt de cette fusion résiderait dans un maillage entre les réseaux pour sécuriser l'alimentation du SIEBS.

Pour l'alimentation de ce secteur, l'eau proviendrait du champ captant de MORNAS via le réservoir de Montmout à MORNAS et celui de ROCHEGUDE (ressource : nappe alluviale du Rhône).

Une première fiche action avait été établie dans le PGRE initial pour la réalisation d'une étude puis des travaux y afférant. Dans le cadre de l'étude, plusieurs scénarios ont été étudiés notamment vis-à-vis de la commune de Clansayes :

- 1) Renforcement du réseau A.E.P. de Bouchet et Tulette et impact sur la distribution à partir du réservoir de Montmout.
- 2) Renforcement du réseau A.E.P. comme ci-dessus en intégrant l'interconnexion avec le S.I.E.B.S, hors commune de Clansayes, et impact sur la distribution à partir du réservoir de Montmout également.
- 3) Renforcement du réseau A.E.P. comme ci-dessus en intégrant l'interconnexion avec le S.I.E.B.S, avec la commune de Clansayes, et impact sur la distribution à partir du réservoir de Montmout également.
- 4) Etude technique et financière pour une éventuelle intégration du SIEBS et de la commune de Clansayes au Syndicat RAO.

Les études ont démontré la faisabilité technique du projet, toutefois, la question du financement du projet persiste. Les investissements sont conséquents au regard du nombre d'abonnés à raccorder et les aides financières conditionnent sa réalisation.

La phase étude est donc actuellement terminée et s'est traduite par le montage d'un programme de travaux complet découpé en plusieurs phases.

Pour des raisons de sécurisation, le forage dans la nappe d'accompagnement du Lez sera maintenu en fonction à raison de 10% des volumes prélevés en dehors de la période d'étiage afin d'être opérationnel en cas de défaillance ou contamination des forages du Rhône.

Cette action correspond à l'action AEP 5 du PGRE.

## ENJEUX

- Sécuriser la ressource AEP (diversification des ressources),
- Supprimer des prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Lez par transfert vers une ressource moins fragile (Rhône).

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Suite aux études réalisées, les travaux comprendraient :

- 1) Renforcement de la canalisation située entre STE CECILE LES VIGNES et BOUCHET par un surdimensionnement en passant du diamètre 200 mm au diamètre 250 mm, de manière à obtenir un débit supplémentaire suffisant pour l'alimentation du SIEBS et de Clansayes : Longueur du réseau 6 300 ml.
- 2) Raccordement des réseaux du RAO et du SIEBS entre BOUCHET et LA BAUME DE TRANSIT par une conduite diamètre 200 mm sur une longueur de 2 100 ml.
- 3) Renforcement du réseau de LA BAUME DE TRANSIT, jusqu'au réservoir bas de LA BAUME par la pose d'une conduite diamètre 200 mm sur une longueur de 4 000 ml.
- 4) Renforcement du réseau entre le réservoir bas de LA BAUME et le réservoir haut de SOLERIEUX par la pose d'une conduite diamètre 100 mm sur une longueur de 150 ml et mise en œuvre d'un surpresseur.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
					2020	2021	2022
Total du projet				<b>2 997 500</b>			<b>2 997 500</b>

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région PACA		Départemen t 84/ 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 2.1 b	<b>2 997 500</b>	792 000	50 %	396 000	-	-	-	-	87 %	2 601 500

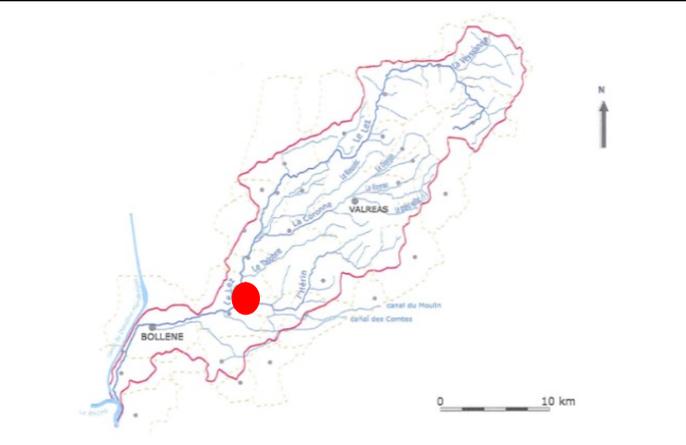
## INDICATEURS

- Volume substitué par les forages du miocène.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Diminuer la pression des prélèvements

### *ACTION RES 2.2 : Moderniser des canaux d'irrigation*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
Suze la Rousse	
Maîtres d'ouvrages	
ASA du Bigary	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE

L'ASA du Bigary est une association syndicale autorisée créée en 1918 exploitant le canal du Bigary créée en 1650. Le périmètre de la structure est de 60 ha avec une surface irrigable de 56 ha pour 117 adhérents (propriétaires ou locataires sur le périmètre de la structure). 90% des terres sont agricoles même s'il n'y a que 35 adhérents agriculteurs. Les principales cultures irriguées sont le maraîchage, les pépinières et les vignes. Les surfaces irriguées très variables d'une année à l'autre sont d'environ 10 ha en surface agricole et 5 ha en surface non agricole (en 2018 : 8,57 ha agricoles, 1,70 ha non agricole). Le canal, essentiellement en terre, est relativement long puisqu'il fait 4,47 km et est en eau d'avril à septembre. Les pertes étant importantes et compte tenu du débit autorisé, il est difficile d'amener l'eau jusqu'à l'extrémité du canal : les utilisateurs situés au bout du canal se plaignent régulièrement de ne plus avoir d'eau pour arroser. Par ailleurs, le Lez au niveau de la prise d'eau a tendance à s'inciser rendant plus délicate l'alimentation en eau du canal.

Parallèlement à ces contraintes physiques d'exploitation du canal, la valeur du débit réservé est une contrainte forte pour le fonctionnement de l'ASA puisque le canal a dû être fermé en août en 2017 et dès juillet en 2019.

### ENJEUX

- Moderniser un canal d'irrigation
- Supprimer des prélèvements directs dans le cours d'eau dont une partie serait substituée par le Rhône et la nappe d'accompagnement du Lez.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

Le périmètre de l'ASA entièrement situé sur la commune de Suze la Rousse est donc inclus dans le périmètre du projet de territoire des Hauts de Provence Rhodaniennes. Le SID (Syndicat d'Irrigation Drômois) peut fournir via le réseau de St Restitut seulement 40 m<sup>3</sup>/h à faible pression (1 à 2 bars) et peut amener l'eau sur le périmètre de l'ASA moyennant 38 000 € de canalisation jusqu'au point de livraison. Compte-tenu de ce faible apport d'eau via le SID, il est envisagé soit de réaliser une réserve tampon, soit de créer un forage dans la nappe d'accompagnement du Lez (les 2 solutions pouvant être combinées). Le dimensionnement technique du projet est en cours par un bureau d'étude.

L'action est inscrite pour mémoire dans le contrat et correspond à l'action IRR15 du PGRE.

## INDICATEURS

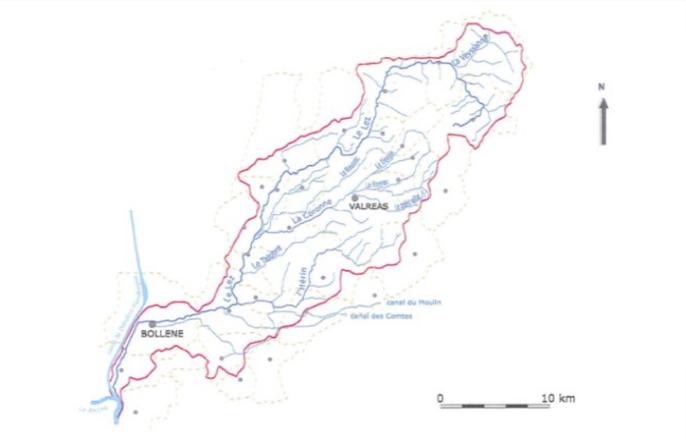
---

- Volume d'eau économisé.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Diminuer la pression des prélèvements

### *ACTION RES 2.4 : Pérennisation du réseau de suivi des débits du SMBVL*

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020-2021-2022	

## CONTEXTE

Le SMBVL est doté réseau d'alerte des crues et de mesure des débits d'étiage mis en place en 2010.

Le réseau de mesure pour l'alerte de crue et le suivi des débits d'étiage du SMBVL permet :

- d'anticiper les crues le long du Lez et de ses affluents,
- de mettre en œuvre des actions pour la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du bassin versant (PCS),
- d'acquérir une meilleure connaissance du comportement hydrologique du bassin (crues et étiages),
- de suivre les débits d'étiages en temps réel.

Ce réseau de mesure a été complété par :

- une prestation de prévision et d'assistance des communes en période de crise,
- un système d'appel de masse permettant aux maires de disposer d'un moyen de communication rapide et efficace pour alerter la population.

Le réseau est formé de 12 stations dont 9 stations limnimétriques et 3 stations météorologiques.

## ENJEUX

- Pérenniser le réseau de mesure des débits de crues et d'étiages du SMBVL en le dotant de matériel performant et des nouvelles technologies,
- Pilotage des comités sécheresses / calculs des débits objectifs d'étiage,

## DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en œuvre de l'outil et son côté opérationnel doit être ainsi pérennisé pour permettre au SMBVL d'améliorer sa connaissance du fonctionnement hydrologique du LEZ (sous influence du régime cévenol et impact du réchauffement climatique).

Le coût de l'action correspond à de l'acquisition de matériel : capteurs (radars, pluviomètres), station de mesure, panneaux solaire... et du développement informatique ou changement de logiciels. Il est en effet indispensable que le SMBVL dispose des moyens financiers pour fiabiliser son système d'alerte de crues et de suivi des débits d'étiage dans le temps.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
					2020	2021	2022
Pérennisation du réseau de suivi des débits				<b>60 000</b>	60 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région PACA		Département 84		Maître d'ouvrage	
		%	€	%	€	%	€	%	€
RES 2.4	<b>60 000</b>	30 %	18 000	21,6%	12 960	20	12 000	28,4%	17 040

XXX

Financements de la région PACA inscrits dans le PAPI

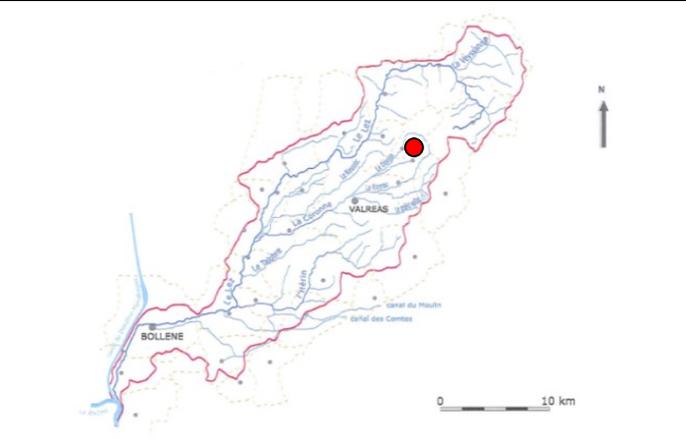
## INDICATEURS

- Valeur de l'investissement réalisé pour la pérennisation du réseau.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

### *ACTION RES 3.1 : Réalisation d'un SDAEP et recherche de nouvelles ressources*

Cours d'eau	
Rieumau	
Masse d'eau	
FRDR11833	
Commune(s)	
Rousset les Vignes	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Rousset les vignes	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Art L2224-7-1 du CGCT créé par la loi du 30 décembre 2006 (LEMA) : « Les communes sont compétentes en matière de distribution d'eau potable. Dans ce cadre, elles arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Elles peuvent également assurer la production d'eau potable, ainsi que son transport et son stockage ».
- Art 161 Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) modifie et complète l'article précédent :
  - Précise le contenu du schéma (descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable)
  - Instaure et précise les conditions de mise en place d'un plan d'actions pouvant comprendre un projet de programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau
  - Fixe une échéance à la réalisation du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable.

### CONTEXTE

Actuellement la commune de Rousset les vignes dispose des plans du réseau mais d'aucune étude diagnostic. L'ensemble du village de Rousset dépend d'une seule source dont le débit diminue fortement durant les étiages sévères (été 2019, par exemple). La commune, compétente en AEP, souhaite donc engager une réflexion globale sur la base d'un schéma directeur AEP dans un premier temps et sur la recherche de ressource de sécurisation dans un deuxième temps. Un dossier de demande de subvention pourrait être déposé au printemps 2020.

## ENJEUX

- Améliorer les rendements de réseaux
- Sécuriser la ressource en eau potable

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable. La commune sera assistée par le département de la Drôme dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

L'objectif visé est d'une part l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des réseaux et d'autre part une réflexion prospective de sécurisation de la ressource.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Réalisation d'un schéma directeur AEP	<b>40 000</b>	40 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 3.1	<b>40 000</b>	40 000	50 %	20 000	-	-	30 %	12 000	20 %	8 000

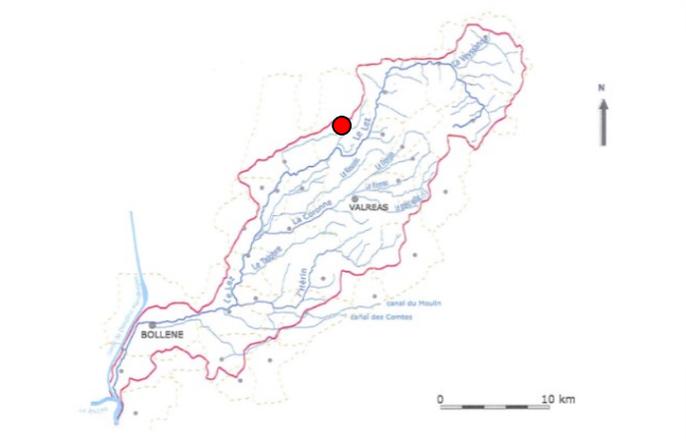
## INDICATEURS

- Réalisation du SDAEP.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

### *ACTION RES 3.2 : Travaux sur les ouvrages de production et de stockage AEP*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR407	
Commune(s)	
Taulignan	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de Taulignan	
Année(s) de réalisation	
2021 -2022	

### CONTEXTE

Le service AEP géré en régie communale compte environ 700 abonnés. Il est assuré par plusieurs ressources :

- Un captage principal du Plan des Seigneurs
- Des captages secondaires : Charroux, Jacomet, la Chèvre, la Graille
- Un pompage principal : pompage du Lez,
- Un pompage d'appoint : forage de la Berre.

Le stockage est assuré par 3 réservoirs.

### ENJEUX

- Sécuriser la ressource en eau potable
- Mise en conformité des organes de production et stockage AEP
- Préservation de la ressource
- Rattrapage structurel des communes de la Zone de Revitalisation Rurale

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Les travaux proposés consistent à créer ou mettre aux normes les clôtures, procédures DUP, remplacement des échelles d'accès, création de compteur sur la production, remplacement des capot foug, remplacement de compteurs, remplacement de vannes de vidange.

Les travaux proposés consistent à réhabiliter le génie civil extérieur (fissures, humidité sur les murs...), à mettre en conformité les échelles de cuves, à mettre en place des télé-surveillances et alarme anti-intrusion.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
					2020	2021	2022
Travaux de mise en conformité des ouvrages de production et de stockage				<b>126 500 € HT</b>		102 500 € HT	24 000 € HT

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence		Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage		
		%	€	%	€	%	€	%	€	
Ouvrages de production	<b>102 500 €</b>		ZRR	-	-	20 %	20 500	80 %	82 000	
Ouvrages de stockage	<b>24 000 €</b>		ZRR			20 %	4 800	80 %	19 200	

Ces travaux sont éligibles aux aides spécifiques de l'enveloppe ZRR mais dépendant des disponibilités des fonds de cette enveloppe au moment du dépôt du dossier de demande de subvention.

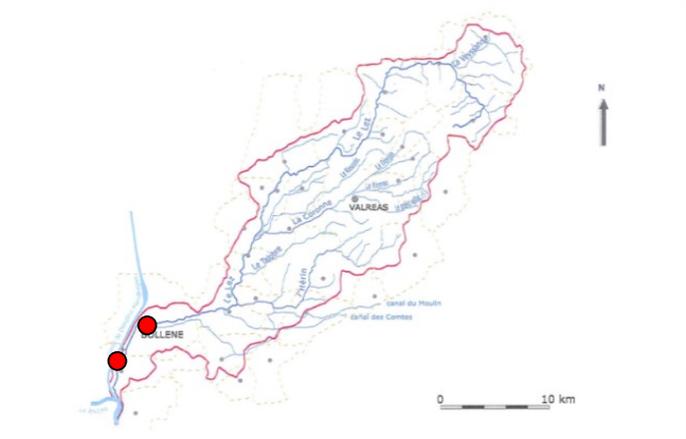
## INDICATEURS

- Nombre d'ouvrages mis en conformité.

# VOLET RES du CONTRAT

## ➤ Préserver la ressource en eau et s'adapter au changement climatique

### *ACTION RES 3.3 : Renouvellement de conduites AEP. Travaux de lutte contre les eaux colorées*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
Mondragon et Bollène	
Maîtres d'ouvrages	
Syndicat RAO	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE

Le syndicat Rhône Aigues Ouvèze (RAO) est confronté à une problématique d'eaux colorées sur certains secteurs de son territoire et notamment sur certains quartiers situés sur les communes de Mondragon et de Bollène.

Ce phénomène est lié à une teneur élevée en oxyde de fer qui génère une turbidité importante. Ces oxydes de fer sont générés par le réseau de distribution alimentant le secteur.

Ils apparaissent et s'accroissent sur les secteurs où le réseau :

- Est peu utilisé en raison du nombre insuffisant d'abonnés,
- Est sollicité périodiquement (saison estivale = sollicitation de type pointe hydraulique) entraînant des vitesses de circulation élevées et la mise en suspension / circulation d'eaux colorées,
- Fait l'objet d'un surdimensionnement afin de répondre à la Défense Extérieure Contre les Incendies (D.E.F.C.I.),
- Est constitué d'un matériau de type Fonte Grise (années 60).

Les travaux font suite à une étude prospective réalisée sur une partie du réseau du Syndicat. Ce phénomène d'eaux colorées est permanent depuis plusieurs années sur les tronçons étudiés, nuisant à la qualité de la desserte en eau potable des usagers.

### ENJEUX

- Rétablissement de la continuité de service « Eau potable »
- Rétablissement de la qualité de service « Eau Potable »
- Limiter les pertes (arrêt des purges automatiques qui étaient nécessaires pour enrayer le phénomène d'eaux colorées dans l'attente du renouvellement de réseau)
- Amélioration du rendement de réseau et mise en œuvre d'une gestion patrimoniale (renouvellement de conduites anciennes).

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Les phénomènes d'eaux colorées sont aujourd'hui identifiés et liés à la vétusté des conduites existantes en DN100mm de type fonte grise (posées en 1968).

Une nouvelle conduite sera installée et les branchements existants seront mis en conformité.

L'ensemble fera l'objet d'une optimisation dimensionnelle (redimensionnement en diamètre inférieur pour une partie du secteur) de manière à améliorer le fonctionnement hydraulique des tronçons de canalisation considérée et diminuer les nuisances liées au phénomène des eaux colorées et ainsi assurer une alimentation sanitaire conforme aux abonnés du service AEP.

Les travaux projetés consisteront donc en un renouvellement de 1600 m de canalisations existantes en fonte grise DN 100 mm par deux conduites en fonte ductile DN 100 mm et DN 60 mm.

La zone projetée par les travaux présente un ILP à 3,51 m<sup>3</sup>/j/km. Les travaux permettront une économie d'eau estimée à 5,62 m<sup>3</sup>/j soit 2 051,1m<sup>3</sup>/an.

## COUT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
					2020	2021	2022
Travaux de lutte contre les eaux colorées				<b>447 900 € HT</b>	447 900 €		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
RES 3.3	<b>447 900 €</b>	<b>168 758</b>	30%	50 628	-	-			89%	397 273

Ces travaux sont éligibles aux aides spécifiques du bonus SPEA du contrat.

## INDICATEURS

- Linéaire de conduites remplacées.

# VOLET QUALITÉ

## Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines

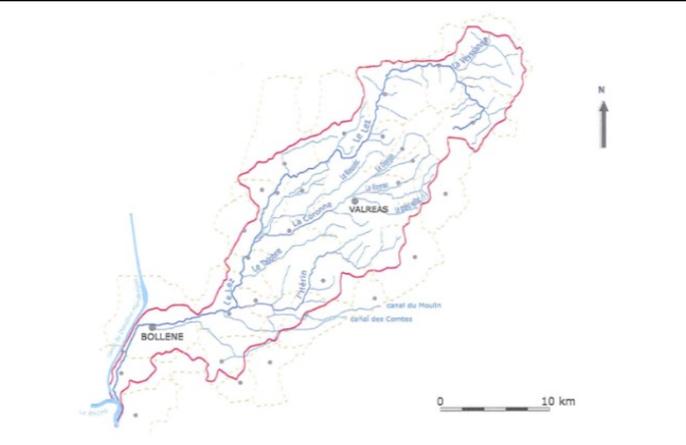
<b>QUA 1 - Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine</b>		
QUA1.1	Préservation de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat	Définition des Zones de Sauvegarde de la ressource stratégique nappe du miocène du Comtat et d'un programme d'actions
QUA 1.2	Recherche de maitres d'ouvrages porteurs d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde	Etape préalable à l'inscription d'actions dans la phase 2 du contrat
<b>QUA 2 - Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement</b>		
QUA2.1	Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles	Réalisation du suivi de 7 stations
QUA2.2	Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement	Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - Syndicat RIVAVI
		Renouvellement de conduites identifiées dans le SDEU - commune de Grillon
		Suite SDEU : renouvellement de conduites pour mise en conformité - secteur Chalerne / Commune de Grignan
		Suite SDEU : renouvellement conduites - Commune de Taulignan
		Renouvellement de conduites pour mise en conformité - commune de Bollène
		Renouvellement de conduites et mise en séparatif pour mise en conformité - Commune de Tulette
		Renouvellement de conduites suite SDA : tranche 2 - Commune de Suze la Rousse
QUA 2.3	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement	Diagnostic du système d'assainissement et établissement d'une programmation de travaux - Commune de La Baume de Transit
<b>QUA 3 : Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine</b>		
QUA3.1	Travaux de désimperméabilisation	Réalisation de différents travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles primaires du territoire de la CCRLP

*L'action en grisé ne fait pas l'objet d'une fiche action. Il s'agit d'une action inscrite pour mémoire, sans engagement de l'Agence de l'eau dans ce contrat et se déroulant sur un périmètre plus large que le bassin versant du Lez. Le maître d'ouvrage est également extérieur au territoire.*

# VOLET QUA du CONTRAT

## ➤ Protéger la ressource en eau superficielle et souterraine

***ACTION QUA 2.1 : Recherche de maitres d'ouvrages porteurs d'actions de sensibilisation à la réduction d'usage de pesticides dans les zones de sauvegarde***

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Ensemble du bassin versant	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2022	

### CONTEXTE

La problématique des pesticides concerne plusieurs masses d'eau superficielles du bassin versant mais également et plus particulièrement deux masses d'eau souterraines. En effet, les alluvions du Comtat et la nappe du miocène du Comtat sont en mauvais état chimique du fait de la présence de pesticides.

La nappe du miocène du Comtat est une ressource stratégique pour l'eau potable à l'échelon régional. Le SDAGE indique pour cette masse d'eau souterraine la nécessité d'identifier la ressource stratégique et de délimiter les zones de sauvegarde. Ce travail est actuellement en cours et est porté par le Syndicat Rhône Ventoux en lien avec le Syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO) et le Syndicat RIVAVI.

Si les rendus de ce travail pourraient être disponibles fin d'année 2020 voire début 2021, l'année 2021 sera également nécessaire pour la définition du programme d'actions à mener sur ces zones de sauvegarde.

### ENJEUX

- ◆ Préservation de la nappe du miocène du Comtat
- ◆ Répondre au programme de mesures des eaux souterraines

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de rechercher et d'accompagner techniquement les maîtres d'ouvrages (associations, chambres d'agriculture, collectivités) pouvant porter des actions visant à limiter l'usage des produits phytosanitaires dans les activités agricoles.

Les actions d'accompagnement à la conversion à l'agriculture biologique seront recherchées plus particulièrement.

L'ensemble des dispositifs d'aides agricoles seront analysés pour favoriser l'émergence d'actions.

Les actions ainsi construites pourront être inscrites dans la deuxième phase du contrat de bassin versant.

## COÛT DE L'ACTION

---

Il s'agit d'une action d'animation menée dans le cadre de l'animation globale du contrat.

## INDICATEURS

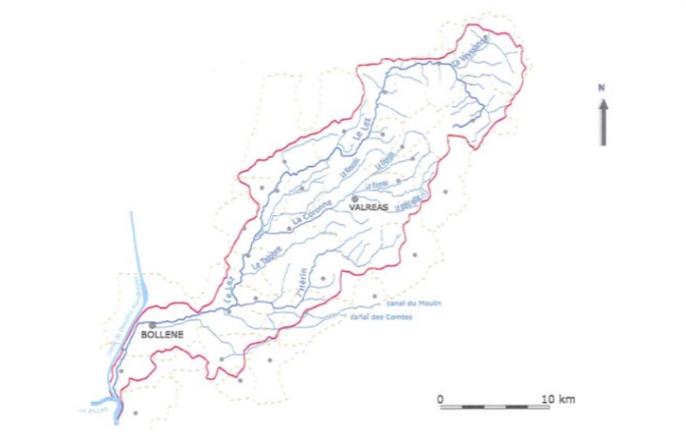
---

- Nombre d'actions construites en faveur de la limitation de l'usage des produits phytosanitaires.

# VOLET QUA du CONTRAT

## ➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

### *ACTION QUA 2.1 : Mise en œuvre du suivi de la qualité des eaux superficielles*

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Ensemble du bassin versant	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2021/2022	

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Directive Cadre Européenne a défini pour chaque masse d'eau des échéances de bon état à atteindre. Toutes les masses d'eau du territoire n'ont pas atteint ces objectifs. Un suivi des pressions est donc nécessaire.

### CONTEXTE

Le SMBVL a conduit un programme de suivi pluriannuel de la qualité des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant et plus particulièrement sur les secteurs identifiés comme les plus critiques au regard des pollutions pendant toute la durée du premier contrat de rivière soit 6 années. Une trentaine de stations ont ainsi été suivies entre 2007 et 2012.

Depuis cette première phase, le nombre de stations suivies et le protocole a évolué pour être DCE compatible et pour ne conserver que les stations les plus pertinentes. Depuis 2016, seules 7 stations ont été suivies chaque année. Ces dernières années, le protocole de suivi a encore évolué pour suivre un plus grand nombre de stations mais en réalisant une rotation sur les stations avec des années de « pause ».

### ENJEUX

L'objectif de cette opération est de maintenir un suivi pluriannuel de la qualité des eaux superficielles afin :

- ◆ d'apprécier l'évolution et améliorer la connaissance de la qualité des eaux du bassin versant du Lez ;
- ◆ d'appréhender l'efficacité des actions entreprises pour la réduction des pollutions ;
- ◆ d'appréhender les nouvelles actions prioritaires à mettre en œuvre sur le bassin versant en ciblant le ou les sous bassin versant plus concerné(s) ;
- ◆ de surveiller la non dégradation de certaines masses d'eau.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de définir un protocole de suivi biennuel de 5 à 7 stations chaque année. Ce protocole sera validé en préalable en comité technique (autres gestionnaires de réseaux et partenaires financiers et techniques). Les prélèvements tant pour les analyses physico-chimiques que pour le suivi hydrobiologique sera réalisé en interne par un technicien de rivière. Les échantillons sont ensuite analysés par des laboratoires accrédités. L'interprétation des résultats et la rédaction des rapports de synthèse sont élaborées en interne par l'équipe technique du SMBVL.

L'action comprend également le coût d'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation des prélèvements et de certaines mesures de terrain.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Suivi de la qualité des eaux	30 000 € TTC		15 000 €	15 000 €

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région PACA		Département 84		Maître d'ouvrage	
Suivi de la qualité des eaux	30 000 € TTC	50%	15 000 €	10%	3 000 €	20 %	6 000 €	20%	6 000 €

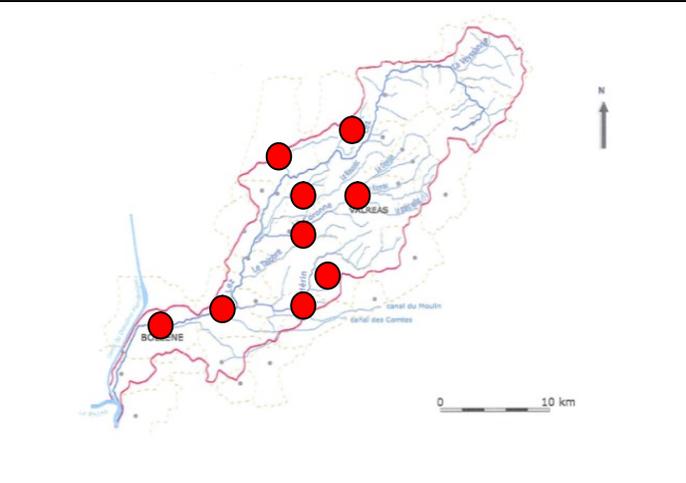
## INDICATEURS

- Nombre de stations suivies chaque année selon le protocole DCE.

# VOLET QUA du CONTRAT

## ➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

### *ACTION QUA 2.2 : Travaux de réduction d'entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement*

<b>Cours d'eau</b>	
Lez, Hérin, Coronne	
<b>Masse d'eau</b>	
FRDR407 ; FRDR11833 ; FRDR10852 ; FRDR406a	
<b>Commune(s)</b>	
Richerenches, Visan, Valréas, Grillon, Grignan, Taulignan, Tulette, Bollène	
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	
Syndicat RIVAVI, Communes de Grillon, Grignan, Taulignan, Tulette, Bollène, Suze la Rousse	
<b>Année(s) de réalisation</b>	
2020/2021/2022	

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) a fixé des obligations de collecte et traitement des eaux usées pour les collectivités. Chaque unité dispose de valeurs objectifs de rendement d'épuration et d'un nombre limite de rejets non traités par déversoirs d'orage.

Suite à des dépassements de ces valeurs seuils, certains systèmes d'assainissement peuvent être déclarés en non-conformité réseaux et/ou station d'épuration (performance ou équipement).

En 2019, sur le bassin versant du Lez 4 systèmes sont ainsi non conformes : Bollène, Bouchet (étude en cours), Tulette et Grignan.

### CONTEXTE

La commune de Tulette a finalisé son schéma directeur d'assainissement en 2019 et a établi un programme de travaux sur les années 2020-2021-2022 permettant de répondre à la non-conformité des réseaux d'assainissement.

La commune de Grignan a également identifié dans son étude diagnostic de réseau une conduite responsable de 70% des entrées d'eaux claires parasites (conduite passant sous le lit du ruisseau de la Chalagne).

La commune de Bollène, suite à une mise à jour de son schéma Directeur en 2019 a établi un programme de travaux de renouvellement de conduites ou de mise en séparatif sur les 6 prochaines années afin de répondre à la non-conformité des réseaux.

Cette opération concerne également des travaux envisagés par le Syndicat RIVAVI, la commune de Grillon et la commune de Taulignan. En effet, ces trois structures sont aujourd'hui dans la phase d'élaboration du programme d'action de leur Schéma Directeur d'Assainissement. Les travaux envisagés s'ils ne répondent pas à une problématique de non-conformité ou risque de non-conformité, permettront de maintenir et augmenter les capacités de traitement de la station d'épuration.

La commune de Suze la Rousse a finalisé une étude diagnostic du réseau en 2018 et entreprend la phase 1 de son schéma en 2020. La commune souhaite poursuivre sa programmation de travaux en 2021 et 2022. La commune n'est actuellement pas concernée par des problèmes de non-conformité mais ces travaux permettront l'amélioration des performances de la station (limitation des entrées d'eaux claires parasites).

## ENJEUX

---

- Retour à la conformité des unités d'assainissement actuellement non conformes
- Maintien et amélioration des capacités de traitement des stations d'épuration par réduction de la charge hydraulique
- Renouvellement de conduites anciennes – mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

Cette action regroupe plusieurs opérations portées par différents maîtres d'ouvrages :

*QUA 2.2a : Renouvellement de conduites identifiées dans SDEU – Syndicat RIVAVI*

*QUA 2.2b : Renouvellement de conduites identifiées dans SDEU – Commune de Grillon*

*QUA 2.2c : Suite SDEU : renouvellement de conduites pour la mise en conformité – secteur Chalerne – Commune de Grignan*

*QUA 2.2d : Suite SDEU : renouvellement de conduites – Commune de Taulignan*

*QUA 2.2 e : Renouvellement de conduites pour mise en conformité – Commune de Bollène*

*QUA 2.2 f : Renouvellement conduites et mise en séparatif pour mise en conformité – Commune de Tulette*

*QUA 2.2g : Renouvellement de conduites suite au schéma directeur d'assainissement – Commune de Suze la Rousse*

### **QUA2.2a et QUA2.2b**

Sur le territoire de l'Enclave des Papes, dans le cadre du diagnostic des Schémas Directeurs des Eaux Usées portés par le SIE RIVAVI et la commune de Grillon, des entrées d'eaux claires parasites par temps sec sont mises en évidence. Un programme de travaux visant à renouveler les conduites responsables de cette augmentation de la charge hydraulique venant mettre à mal le fonctionnement des stations d'épuration est en cours de finalisation. Il est ainsi prévu dans le cadre du contrat et très rapidement d'engager les travaux prioritaires. Ces travaux seront financés dans le cadre de l'enveloppe ZRR de l'Agence de l'eau (selon disponibilité des fonds).

### **QUA 2.2c**

Concernant la commune de Grignan, il s'agira de renouveler les 680 ml de conduites (secteur Chalerne), responsable de 70% des entrées d'eau claires parasites notamment du fait du passage de la conduite dans le lit du ruisseau de la Chalerne. La conduite, dans le lit du cours d'eau est protégée par une dalle en béton, rendant plus délicats les travaux. A noter également qu'en période d'étiage les eaux usées contaminent les eaux de la Chalerne. L'enjeu de ces travaux est donc double. Le chiffrage des travaux est en cours.

### **QUA 2.2d**

La station d'épuration de Taulignan a été mise en service en 1991, sa capacité est de 1350 EH avec un débit nominal par temps sec de 225 m<sup>3</sup> jour. Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes relativement importantes, avec en moyenne 140 m<sup>3</sup>/j d'eaux claires, soit 55% du débit total.

Il a ainsi été identifié des conduites à renouveler de manière prioritaire : Route de Montélimar, Avenue Jacques Moison et La Grange Rouge.

## QUA 2.2e

Le réseau d'assainissement de la ville de Bollène est caractérisé par des tronçons de réseau unitaire, essentiellement au niveau du bâti ancien, et une majorité de réseaux séparatif.

On recense en 2012 (lors de l'établissement de schéma Directeur des Eaux Usées) :

- 10,14 km de réseau unitaire,
- 75,75 km de réseau séparatif strictement eaux usées,
- 21,89 km de réseau d'eaux pluviales.

Les effluents sont traités par deux stations d'épuration dont la principale se rejetant dans le Lez : la station d'épuration de Bollène La Martinière. Cette dernière a été mise en service en 2011, sa capacité nominale est de 15 800 EH. Il s'agit d'une station de type boues activées de faible charge.

Le réseau unitaire est délesté en période pluvieuse par 12 déversoirs d'orage. Le réseau de la STEP de la Martinière compte également 10 postes de relevage.

Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes importantes déclenchant des déversements fréquents et cause d'une non-conformité réseaux (octobre 2019).

La commune a lancé en 2018, la mise à jour du schéma directeur d'eaux usées. De cette mise à jour, découle un programme de travaux sur 6 années (de fin 2019 à 2024) afin de réduire fortement les entrées d'eaux claires parasites. Les travaux inscrits dans la première phase du contrat sont les suivants :

Intitulés	Linéaire de réseau en m	Renouvellement (R) Mise en Séparatif (MS)	ECPP m3/j ECMP ha	Montant HT
<b>2020</b>				
Reprise de l'Ovoïde du canal de Pierrelatte	900	R	192 m3/j	600 000,00 €
Chemin de Bousqueras	160	R	Non déterminé	39 000,00 €
Avenue Salvador Allende	43	R	Non déterminé	39 000,00 €
Bordure du Lauzon	56	R	121 m3/j	27 000,00 €
Rue Jacques Brel et rue Claudius Charvolin	5	R	52 m3/j	4 000,00 €
Modification du réseau venant du parking Intermarché rue Alphonse Daudet	135	MS	10 m3/j	117 000,00 €
<b>2021</b>				
Avenue du Maréchal Leclerc	20	R	150 m3/j	29 000,00 €
Avenue Joseph Mege	200	R	130 m3/j	195 000,00 €
Chemin Paul Manivet	840	R	33 m3/j	463 000,00 €
Montée Vietto	390	R	Non déterminé	190 000,00 €
<b>2022</b>				
Allée Thomas Edison et Ferdinand Léger	12	R	4 m3/j	22 000,00 €
Rue Jules Verne	310	R	7 m3/j	221 000,00 €
Voie d'accès A7	202	R	17 m3/j	56 000,00 €
Avenue Théodore Aubanel	56	R	10 m3/j	15 000,00 €
Amont PR Sénomagus	115	R	Non déterminé	58 000,00 €
Chemin Joseph Marie Calvier	310	R	18 m3/j	166 000,00 €
Centre ville Tranche 1	Non déterminé	MS	Non déterminé	236 000,00 €

**Ce tableau ne reprend pas le coût des études pour 2020-2021 : 125 000€ HT ; 2021-2022 : 77 000€HT et 2022-2023 : 235 000 € HT. Il reprend seulement le coût travaux prévisionnel.**

L'ensemble de ces travaux permettront une réduction des entrées d'eaux claires parasites à la station de la Martinière de 744 m<sup>3</sup>/j minimum, la campagne nocturne n'ayant pas permis de mesurer le débit infiltré sur certaines opérations.

## QUA 2.2f

La station d'épuration Tulette a été mise en service en 1987, sa capacité nominale est de 1100 EH avec un débit nominal par temps sec de 180 m<sup>3</sup>/jour. Le linéaire total du réseau est de 8216 ml de réseaux séparatifs et de 5 749 ml de réseaux unitaires. Il existe sur ce système d'assainissement 8 ouvrages de déversement.

Le réseau draine des quantités d'eaux parasites permanentes importantes déclenchant des déversements fréquents et cause d'une non-conformité réseaux. En effet, les débits mesurés en entrée de station dépassent de 260% le débit de référence de la station. On observe une réactivité importante du réseau suite aux événements pluvieux sans que cela soit la seule explication aux sur-volumes mesurés.

Dans le cadre du schéma directeur d'eaux usées, le programme de travaux suivant a été défini :

- Renouvellement de 2682 ml de conduites (chemin du Marquis de Cabassole, Impasse Costebelle, Canalisation amont de la STEP, Rue Nord des Quatre STOP,
- Mise en séparatif de 310 ml (Route des coteaux de Lacluzer).
- L'ensemble de ces travaux permettront de supprimer 719 m<sup>3</sup>/j d'Entrées d'Eau Claires Parasites (ECP).)

## QUA2.2 g

Les travaux envisagés par la commune de Suze la Rousse, sont les suivants :

- Travaux de chemisage
  - Rte de Ste Cécile RV 107, 108, 109, 284 – RV 71 (600 ml) pour 145 000 € HT => Gain ECPP : 2,9 m<sup>3</sup>/j
  - Rue de Cinsault et chemin de la Verdière (310 ml) pour un coût de 77 000 € => Gain ECPP : 3,8 m<sup>3</sup>/j
- Mise en séparatif sur 300 ml « Rte de Ste Cécile du RV 113 au RV 71 » pour un coût de 191 000 € HT => surface active déconnectée : 15 000 m<sup>2</sup>

Le cout total de ces travaux serait donc de 413 000 €.

Ces travaux peuvent prétendre au bonus SPEA du contrat.

## **COÛT DE L'ACTION**

### **Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel**

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT €HT	ÉCHEANCIER (€HT)		
		2020	2021	2022
Travaux syndicat RIVAVI	568 000 € HT	568 000 € HT		
Travaux commune de Grillon	140 000 € HT	140 000 € HT		
Travaux commune de Grignan	En cours de chiffrage			
Travaux commune de Taulignan	250 000 € HT	125 000 € HT	51 000 € HT	74 000 € HT
Travaux commune de Bollène	2 904 000 € HT	951 000 € HT	954 000 € HT	999 000 € HT
Travaux commune de Tulette	1 931 000 € HT	95 500 € HT	1 538 500 € HT	297 000 € HT
Travaux commune de Suze la Rousse	413 000 € HT		413 000 € HT	
<b>Total</b>	<b>6 206 000 € HT</b>	<b>1 879 500 € HT</b>	<b>2 956 500 € HT</b>	<b>1 370 000 € HT</b>

## Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT						
		Agence			Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	Taux	Montant				
QUA 2.2a	568 000 € HT			ZRR				
QUA 2.2b	140 000 € HT			ZRR				
QUA 2.2c	En cours de chiffrage							
QUA 2.2d	250 000 € HT			ZRR	20 %	50 000	80 %	200 000
QUA 2.2e	2 904 000 € HT	1 314 250	30 %	394 275 €			86 %	2 509 725
QUA 2.2f	1 931 000 € HT	1 100 000	50 %	550 000 €	20 %	386 200	52 %	994 800
QUA 2.2 g	413 000 € HT	327 000	30%	98 100 €			76%	314 900

## INDICATEURS

- Linéaire de conduites renouvelées,
- Débit d'entrées d'eaux claires parasites supprimé.

# VOLET QUALITE du CONTRAT

## ➤ Réduire les pollutions domestiques et améliorer les systèmes d'assainissement

### *ACTION QUA 2.3: Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement*

Cours d'eau	
Le Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
La Baume de Transit	
Maîtres d'ouvrages	
Commune de La Baume de Transit	
Année(s) de réalisation	
2021	

### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

En application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, pour les agglomérations d'assainissement générant une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, le maître d'ouvrage établit, suivant une fréquence n'excédant pas dix ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées. Ce diagnostic permet d'identifier les dysfonctionnements éventuels du système d'assainissement.

Le diagnostic vise notamment à :

- 1° Identifier et localiser l'ensemble des points de rejets au milieu récepteur et notamment les déversoirs d'orage cités à l'article 17-II ;
- 2° Quantifier la fréquence, la durée annuelle des déversements et les flux polluants déversés au milieu naturel ;
- 3° Vérifier la conformité des raccordements au système de collecte ;
- 4° Estimer les quantités d'eaux claires parasites présentes dans le système de collecte et identifier leur origine ;
- 5° Recueillir des informations sur l'état structurel et fonctionnel du système d'assainissement ;
- 6° Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de limiter les volumes d'eaux pluviales dans le système de collecte.

Il est suivi, si nécessaire, d'un programme d'actions visant à corriger les dysfonctionnements éventuels et, quand cela est techniquement et économiquement possible, d'un programme de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, en vue de limiter leur introduction dans le réseau de collecte.

### CONTEXTE

La commune de La Baume de Transit a réalisé une première étude diagnostic en 2009 puis des travaux sur les trois tronçons identifiés comme prioritaires. En parallèle à la démarche de PLU, l'analyse de l'adéquation entre ouverture à l'urbanisation et capacité du système d'assainissement avait également été menée mais sans mise à jour du diagnostic du réseau. En 2015, la nouvelle station d'épuration (biodisques et filtres plantés de roseaux) a été mise en service. Les derniers bilans du SATESE indique une bonne qualité de rejets.

Toutefois, un diagnostic complet et récent des réseaux permettrait de disposer d'un programme de travaux permettant d'améliorer le fonctionnement de la station d'épuration (réduction des entrées d'eaux claires parasites) et de mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux. Une attention particulière pourra être apportée à la situation par temps de pluie.

## ENJEUX

- Disposer d'un diagnostic complet et récent de l'état du réseau d'eaux usées
- Disposer d'un diagnostic du fonctionnement de la nouvelle station d'épuration vis-à-vis de la charge hydraulique notamment par temps de pluie
- Mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des réseaux

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste en la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. La commune pourrait être assistée par le département de la Drôme dans le cadre d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	<b>35 000</b>		35 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence			Région PACA		Département 26		Maître d'ouvrage	
		Assiette	%	€	%	€	%	€	%	€
QUA 1.3	<b>35 000</b>	35 000	50	17 500	-	-	30	10 500	20%	7 000

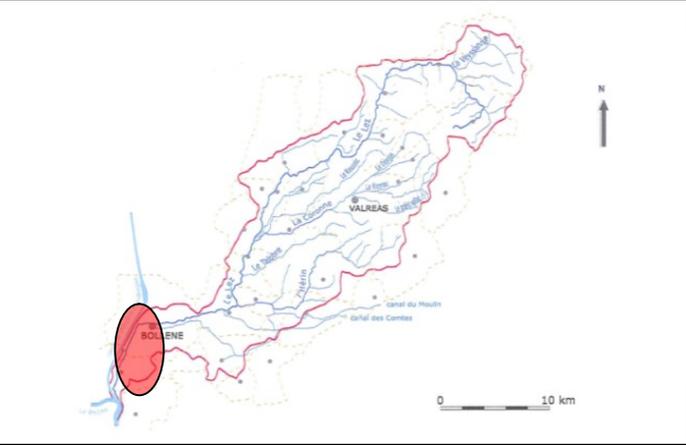
## INDICATEURS

Réalisation du SDA.

# VOLET QUA du CONTRAT

## ➤ Améliorer la gestion du ruissellement en zone urbaine

### *ACTION QUA3.1 : Travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'eau d'école*

Cours d'eau	
Lez, Vieux Lez	
Masse d'eau	
FRDR406a	
Commune(s)	
Bollène, Mondragon, Lapalud, Mornas	
Maîtres d'ouvrages	
Communauté des Communes Rhône Lez Provence	
Année(s) de réalisation	
2020-2022	

### CONTEXTE

L'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie.

Si pour les nouvelles constructions, les projets prennent mieux en compte la gestion des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés, désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours réalisé lors d'opérations de requalification. Les cours d'écoles représentent des surfaces importantes au potentiel de désimperméabilisation fort. Elles sont également un lieu de passage important où les enfants, parents, passants peuvent être sensibilisés au cycle de l'eau et à l'importance de l'infiltration.

### ENJEUX

- Favoriser l'infiltration au niveau de la parcelle (recharge de nappe, délestage du réseau pluvial)
- Sensibiliser les enfants, parents à l'infiltration, récupération de l'eau de pluie,
- Économies d'eau pour l'arrosage d'espaces verts (récupération des eaux de pluie),
- Amélioration du confort thermique de la cours des écoles,
- Valorisation paysagère des cours d'école au travers de plantations arborées.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira donc pour l'ensemble des écoles du territoire de la Communauté des Communes Rhône Lez Provence d'élaborer un projet de travaux visant à la gestion des eaux pluviales sur les parcelles des écoles. Ces travaux combineront des actions de végétalisation et de réutilisation des eaux de pluie. De plus, il s'agit véritablement d'un projet transversal puisqu'il impliquera à la fois les élus, les techniciens et l'équipe pédagogique pour que des notions essentielles du cycle de l'eau soient intégrées aux projets pédagogiques des écoles. Les enfants pourront également participer à la réalisation de supports pédagogiques expliquant les différents travaux réalisés.

## COÛT DE L'ACTION

---

Cette action devrait être présentée dans le cadre de l'appel à projets « école, collège, lycée et université : aménager un coin de verdure pour la pluie » de l'agence de l'eau. Toutefois si le projet n'est pas finalisé pour la date limite de dépôt de dossiers (15 septembre 2020), il serait présenté dans le cadre des aides classiques du contrat.

Le coût du projet est en cours d'évaluation.

## INDICATEURS

---

- Superficie faisant l'objet d'une gestion des eaux pluviales par infiltration.
- Nombre de cours d'écoles concernées par le projet.

# VOLET MILIEU

## Améliorer la qualité des milieux naturels et la gestion des inondations

<b>MIL 1 - Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver/restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau</b>			
<b>Sous-Obj : Améliorer la continuité écologique</b>			
MIL 1.1	Restauration de la continuité écologique des seuils en liste 2	Etudes préalables et travaux d'installation d'une Passe à Poisson - seuil de la Condamine sur le Vieux Lez	SMBVL
		Obtention DIG - réalisation des travaux au seuil de Chamaret	SMBVL
<b>Sous Obj : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu "risque inondation"</b>			
MIL 1.2	Restauration morphologique du Lez	Etudes préalables et travaux de suppression de remblais - Lez des confluences (Tranche 1)	SMBVL
		Favoriser la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène en lien avec projet de protection	
MIL 1.3	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	Etudes spécifiques sur le secteur de l'Hérein suite étude hydromorphologique	SMBVL
<b>Sous Obj : Préserver / restaurer la dynamique sédimentaire</b>			
MIL 1.4	Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux	Suivi et travaux suite à l'étude hydromorphologique	SMBVL
<b>Sous Obj : Préserver / gérer les espaces rivulaires</b>			
MIL 1.5	Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve	Travaux tels que définis dans le PPRE 2017-2021	SMBVL
MIL 1.6	Restauration de la ripisylve	Recréation de la ripisylve sur les deux sites pilotes tels que définis dans l'étude hydromorphologique (Grillon et Visan)	SMBVL
MIL 1.7	Etude PPRE 2022-2027	Etude cadre pour la réalisation des travaux d'entretien et restauration de la ripisylve	SMBVL
MIL 1.8	Préservation de la ripisylve	Animation et veille foncière pour préservation ripisylve et zones humide	SMBVL
		Acquisition foncière de la ripisylve et zones humides menacées	SMBVL
<b>Sous Obj : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux</b>			
MIL 1.9	Coordination des différentes actions de préservation des milieux	Définir une stratégie de maîtrise du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection et définir les besoins en données "espèces et habitats"	SMBVL
<b>MIL 2 : Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités</b>			
MIL 2.1	Mise en œuvre d'actions de préservation et restauration des zones humides	Animation territoriale pour la préservation et restauration de zones humides	CEN RA
		Mise en œuvre de conventionnement ou acquisition de zones humides	
		Élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant	SMBVL
<b>MIL 3 : Préserver et restaurer les habitats et les espèces remarquables</b>			
MIL 3.1	Études préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez	Mise à jour des inventaires naturalistes de l'étude de 2011 et montage dossier pour le Lez amont	Les amis de Viviers

MIL 3.2	Diversification des habitats par pose de blocs	Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL
		Coronne en aval de Valréas et traversée de Bollène. Dossier réglementaire et travaux	SMBVL
MIL 3.3	Acquisition de données pour évaluer les actions du contrat	Mise en œuvre des suivis piscicoles et de thermie en différents points du BV (stations de référence)	Fédération de pêche 26 et 84
<b>MIL 4 : Renforcer la gestion des inondations à l'échelle du bassin versant en tenant compte du changement climatique</b>			
MIL 4.1	Pérennisation du réseau de suivi des débits et d'alerte de crue	cf. action RES 2.4	SMBVL
MIL 4.2	Travaux de protection contre les inondations de Valréas	Maîtrise d'œuvre et travaux tels que prévus dans le PAPI (fiche action du PAPI : 6A-05 et 7A-03)	SMBVL
MIL 4.3	Travaux de protection de la ville de Bollène contre les inondations et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène	Travaux tels qu'inscrits dans le PAPI (axe 5 : FA 5A-01, axe 6 : FA 6A-01 et axe 7 : FA 7A-02)	SMBVL
MIL 4.4	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez à Grillon	Correspondant à la fiche action du PAPI 6A-02	SMBVL
MIL 4.5	Étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement	Étude stratégique étudiant différents scénarios (recul, effacement, classement)	SMBVL
MIL 4.6	Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD	Déroulement du volet réglementaire sur les systèmes d'endiguement retenus	SMBVL
MIL 4.7	Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérein intermédiaire	CF action MIL1.3	SMBVL

*Les actions MIL 4.2 / MIL 4.3 et MIL 4.4 en grisé ne font pas l'objet de fiche action. Il s'agit en effet des actions du PAPI non encore réalisées ou en cours. L'étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement (MIL 4.5) a déjà fait l'objet d'une attribution des aides de l'Agence de l'eau et est donc inscrite dans le contrat pour mémoire.*

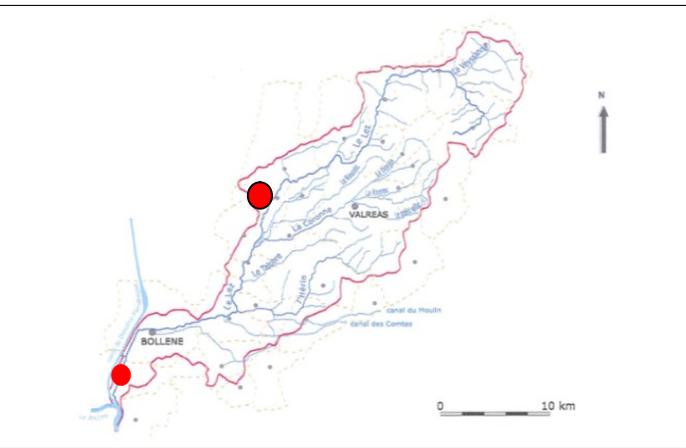
*L'action MIL 4.6 (Mise en œuvre de la compétence GEMAPI : définition des systèmes d'endiguement et réalisation des EDD) est une action figurant pour mémoire dans le contrat, sans engagement de la part de l'Agence de l'eau et qui découlera de la mise en œuvre de la réglementation relative à la définition des systèmes d'endiguement.*

# VOLET MIL du CONTRAT

- Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Améliorer la continuité écologique

*ACTION MIL 1.1 : Restauration de la continuité écologique des seuils de liste 2 (version octobre 2020)*

Cours d'eau	
Lez	
Masse d'eau	
FRDR 406a, FRDR 407	
Commune(s)	
Mondragon, Chamaret	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020/2021/2022	

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La partie médiane et aval du Lez est classé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et selon la liste établie par arrêté préfectoral du 11 septembre 2013. Ainsi les ouvrages existants sur les cours d'eau en liste 2 doivent assurer la libre circulation des poissons migrateurs et des sédiments. Le délai initial fixé au 12 septembre 2018 étant dépassé, des prorogations de ce délai ont été accordées pour les ouvrages restant à traiter.

## CONTEXTE

Sur le tronçon prioritaire de la liste 2 du Lez, depuis les récents travaux de la CNR, il ne resterait à traiter que le ROE 44 472 du Mur de la Condamine sur le Vieux Lez. Actuellement, le propriétaire du seuil est absolument opposé à l'effacement complet du seuil.

Le seuil des jardins (ROE 45 104) sera traité dans le cadre des travaux de protection de la ville de Bollène.

Par ailleurs, sur la partie drômoise, le seuil de Chamaret (ROE 32264) a fait l'objet d'un constat de ruine mais des travaux de retrait de blocs restent encore nécessaires pour rétablir une bonne continuité sédimentaire.

## ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- d'améliorer la continuité écologique et notamment le transit sédimentaire sur un tronçon du Lez classé liste 1 et 2 ;
- d'éviter que la dégradation du seuil de Chamaret ne génère des obstacles et donc des dégâts sur des ouvrages d'art situés plus en aval ou des débordements sur des secteurs à enjeux.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action regroupe deux opérations :

- MIL 1.1 a : Etudes préalables aux travaux d'installation d'une Passe à Poisson au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez à Mondragon
- MIL 1.1 b Travaux d'installation d'une Passe à Poisson au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez à Mondragon
- MIL 1.1 c : Obtention de la DIG et la réalisation des travaux au niveau du seuil de Chamaret.

### MIL 1.1 a :

Le SMBVL pourrait, afin d'avancer sur le dossier, accompagner le propriétaire de l'ouvrage dans la réalisation d'une étude de rétablissement de la continuité écologique avec équipement d'une passe à poissons ainsi que dans l'établissement des dossiers réglementaires nécessaires (Dossier Loi sur l'Eau et Déclaration d'Intérêt Général).

### MIL 1.1 b :

Il s'agirait pour le SMBVL en collaboration avec le propriétaire du seuil, de mener les travaux d'installation d'une passe à poissons au niveau du seuil de la Condamine sur le Vieux Lez.

### MIL 1.1 c :

Il s'agit d'une opération ayant déjà fait l'objet d'attribution de subventions : elle est indiquée pour mémoire.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Études préalables au rétablissement de la continuité écologique – seuil du Mur de la Condamine	30 000 € HT		30 000 € HT	
Travaux de rétablissement de la continuité écologique – seuil du Mur de la Condamine	60 000 € HT			60 000 € HT

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région PACA		Département 84		Maître d'ouvrage	
MIL 1.1 a	30 000 € HT	50 %	15 000 €	20 %	6 000 €	10%	3 000 €	20%	6 000 €
MIL 1.1 b	60 000 € HT	50%	30 000 €	20 %	12 000 €	10 %	6 000 €	20%	12 000 €

## INDICATEURS

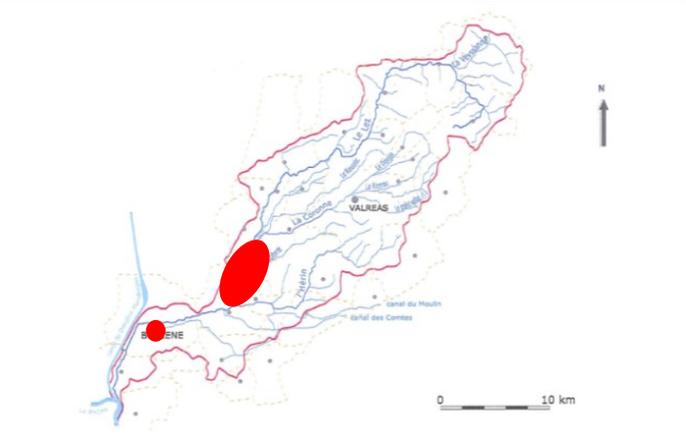
- MIL 1.1 a : Réalisation des études préalables et obtention des autorisations de réaliser les travaux.
- MIL 1.1 b : Réalisation des travaux

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu « risque inondation »

### *ACTION MIL 1.2 : Restauration morphologique du Lez (version octobre 2020)*

<b>Cours d'eau</b>	
Lez, Coronne aval, Hérein aval	
<b>Masse d'eau</b>	
FRDR406a, FRDR11833, FRDR 10852	
<b>Commune(s)</b>	
Bollène, Bouchet, Suze la Rousse, Montségur-sur-Lauzon	
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	
SMBVL	
<b>Année(s) de réalisation</b>	
2020 puis 2022	

## CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la dynamique latérale. Trois fiches actions localisées ont été proposées et validées par les acteurs locaux :

- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues au niveau du Lez des confluences (entre la confluence de la Coronne et la confluence de l'Hérein),
- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur l'Hérein intermédiaire,
- Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur le Lez aval (intégré dans l'espace de mobilité entre Suze la Rousse et Bollène).

L'action MIL1.2 concerne les deux actions envisagées sur le Lez.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux de restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène, la mise en place d'un suivi morphologique et écologique est indispensable. En effet, le nouvel espace constitué à l'intérieur de la digue de contention éloignée est voué à être dédié à l'évolution naturelle des milieux. Le Lez pourra retrouver sa mobilité grâce à la suppression des pressions existantes, aux désenrochements des berges, à l'amorce de bras secondaires et à la création de brèches dans les digues existantes. De plus, l'abaissement du seuil des jardins de 50 cm va générer une évolution du profil en long. Le lit du Lez devrait donc évoluer latéralement et verticalement. Ces modifications physiques du lit devraient également impacter les habitats benthiques et la faune piscicole.

## ENJEUX

Les objectifs de cette opération sont :

- ◆ De favoriser un réajustement global du fonctionnement morphologique

- ◆ De réduire les vitesses lors des écoulements de crues
- ◆ D'améliorer la qualité des habitats et la continuité latérale avec les milieux annexes
- ◆ Suivre dans le temps les effets des opérations de restauration de la mobilité latérale

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

L'action regroupe donc trois opérations sous maîtrise d'ouvrage du SMBVL :

- MIL 1.2 a : Les études préalables aux travaux de suppression de remblais – secteur du Lez des confluences (entre la confluence de la Coronne et la confluence de l'Hérin)
- MIL 1.2 b : Travaux de mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité du Lez – secteur Suze la Rousse- Bollène en lien avec le projet de protection de la ville de Bollène.
- MIL 1.2 c : Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène.

### MIL 1.2 a :

Il s'agira donc, comme indiqué dans la fiche action # 1.1 du plan de restauration physique de supprimer des contraintes latérales (remblais) et de desensocher les berges (protection de berges en génie civil). L'acquisition foncière a minima de l'emprise des remblais est à prévoir.

Le chiffrage complet de l'opération s'élève à 623 000 € et intègre les coûts de dévégétalisation des remblais existants, l'export des matériaux (remblais et protection de berges en génie civil) et la reconstitution d'une ripisylve. Sont également intégrées la maîtrise d'œuvre et les études complémentaires à hauteur de 20%.

Au sein de ce tronçon du Lez des confluences, trois secteurs sont ciblés :

- La confluence avec la Coronne (750 ml)
- Le Lez au niveau de Saint Turquois (750 ml)
- L'Hérin aval (450 ml).

Les communes concernées par cette opération sont Bouchet, Suze-la-Rousse et Montségur-sur-Lauzon.

La mise en œuvre de cette opération sera répartie sur les deux phases du contrat. N'est donc inscrite ici qu'une tranche 1 correspondant aux études préalables soit 100 000 € HT.

Les effets attendus de cette opération « Lez des confluences » sont de trois types :

- **Gains morphologiques :**
  - Décorsetage et élargissement de la bande active,
  - Favoriser les processus d'érosion de berges et les apports primaires de sédiments au sein de l'EBF,
  - Réajustement global du fonctionnement morphologique,
- **Gains hydrauliques :**
  - Possible baisse de la ligne d'eau et réduction de la vitesse des écoulements en crue et d'atténuation du pic de crue,
- **Gains écologiques :**
  - Améliorer la continuité latérale avec les milieux annexes,
  - Améliorer la qualité des habitats par rajeunissement des formes et successions végétales.

### MIL 1.2 b :

L'opération MIL 1.2b est indiquée pour mémoire puisque les dossiers de demande de subventions ont déjà fait l'objet d'attribution en 2019.

### MIL 1.2 c :

Il s'agira d'établir un protocole de suivi scientifique en lien avec le *guide pour l'élaboration de suivis d'opérations de restauration hydromorphologique en cours d'eau (AFB, mai 2019)* pour le nouvel espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène. Devrons ainsi être validés en comité techniques les différentes stations de mesures, les suivis et leur fréquence. Cette action comprend également le cout de la réalisation de ces suivis pour la phase « avant travaux ». L'ensemble des données sera bancarisé dans les bases de données nationales respectives.

Une cohérence et complémentarité sera recherchée avec les autres suivis tels qu'envisagés dans l'étude d'impact du dossier DUP, les diverses demandes formulées par l'Autorité Environnementale et la DREAL en réponse au dossier de demande des espèces protégées mais aussi dans le cadre du plan de gestion des matériaux et le plan de restauration physique (fiche action de restauration de la mobilité latérale au sein de l'espace de mobilité).

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Tranche 1 – Restauration morphologique secteur des confluences (études préalables)	100 000 € HT			100 000
Établissement des indicateurs de suivi morphologique et écologique de l'espace de mobilité du Lez - secteur Suze la Rousse / Bollène	30 000 € HT	30 000 € HT		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région PACA		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.2 a _ Secteur des confluences (T1)	<b>100 000</b>	50%	50 000	8%	8 000	9,9 %	9 850	12,2 %	12 150	20%	20 000
MIL 1.2 c	<b>30 000</b>	70%	21 000			10%	3 000			20 %	6 000

## INDICATEURS

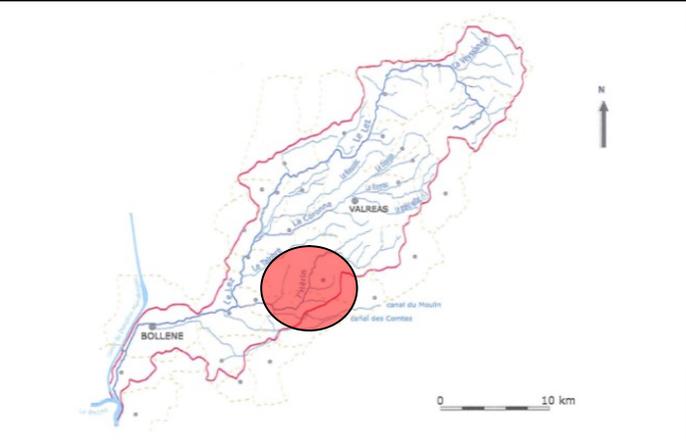
- Production d'un AVP des travaux à réaliser,
- Obtention des autorisations de travaux,
- Production d'un plan de suivi morphologique et écologique.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique éco-morphologique des cours d'eau en lien avec l'enjeu « risque inondation »

### *ACTION MIL 1.3 : Restauration morphologique et protection contre les inondations de l'Hérin intermédiaire*

Cours d'eau	
Hérin	
Masse d'eau	
FRDR 10852	
Commune(s)	
Bouchet, Tulette, Visan	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2022	

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, les collectivités doivent définir les systèmes d'endiguement qu'elles souhaitent conserver.

### CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydro géomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la dynamique latérale. Une fiche action a été proposée pour l'Hérin : Favoriser la mobilité latérale et le ralentissement dynamique des crues sur l'Hérin intermédiaire (fiche # 1.2 du plan).

Le secteur de l'Hérin intermédiaire est particulièrement endigué et le transport sédimentaire en est fortement ralenti. Les matériaux s'accumulent et le lit de l'Hérin se retrouve par endroit perché par rapport aux parcelles agricoles adjacentes.

De plus, le système hydraulique d'évacuation des crues est composé d'une multitude d'affluents, canaux et on retrouve dans cette plaine de l'Hérin plusieurs habitations. Bien qu'une proposition de travaux soit formulée dans la fiche action du plan de restauration il est bien indiqué qu'une étude hydraulique et morphologique du secteur est nécessaire afin de trouver la solution optimale répondant aux différents enjeux.

## ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ De favoriser un réajustement global du fonctionnement morphologique de l'Hérin et de son transport sédimentaire
- ◆ De ne pas aggraver le risque inondation pour les habitations
- ◆ Définir des systèmes d'endiguement ne bloquant pas le bon fonctionnement de l'Hérin
- ◆ De réduire les vitesses lors des écoulements de crues
- ◆ D'améliorer la qualité des habitats de l'Hérin.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste donc en une étude hydraulique et morphologique spécifique du secteur afin de mieux identifier les enjeux, les niveaux de protection actuels réels (et non apparents) des habitations. Il sera ainsi identifié les possibles secteurs de zone de divagation et les secteurs où des systèmes d'endiguement pourraient être définis. Les solutions envisagées devront également répondre à la problématique du transport sédimentaire.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Etude spécifique hydraulique et morphologique Hérin intermédiaire	50 000			50 000

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région PACA		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.3	50 000	50%	25 000	10%	5 000	14%	6 875	16%	8 125	20 %	10 000

## INDICATEURS

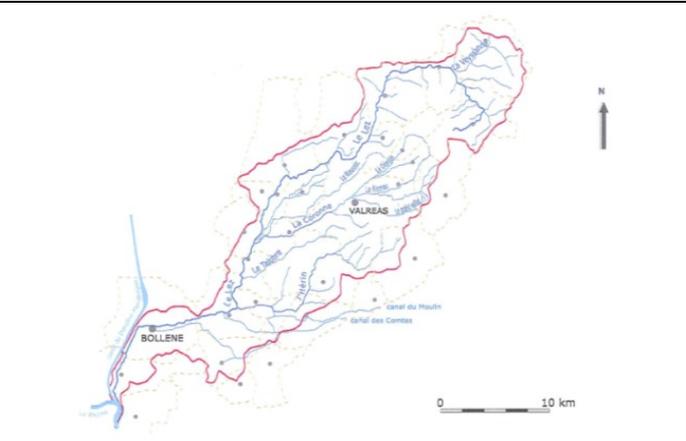
- Réalisation de l'étude.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, restaurer la dynamique sédimentaire

### *ACTION MIL 1.4 : Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux*

<b>Cours d'eau</b>	
Lez, Coronne, Hérin	
<b>Masse d'eau</b>	
FRDR406a, FRDR407, FRDR408, FRDR11833, FRDR10852	
<b>Commune(s)</b>	
Bassin versant	
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	
SMBVL	
<b>Année(s) de réalisation</b>	
2020/2021/2022	

### CONTEXTE

Le niveau altimétrique d'un cours d'eau évolue au fil des crues et les processus d'érosions et de dépôts font partie intégrante de son fonctionnement (respiration verticale du lit), notamment dans sa recherche d'une pente d'équilibre. Ces évolutions sont naturelles et participent au bon fonctionnement d'un cours d'eau notamment pour le rajeunissement des habitats écologiques, pour les échanges nappe/rivière mais aussi pour l'optimisation des processus d'autoépuration.

Cependant, ces dynamiques naturelles peuvent être perturbées ou exacerbées et avoir des impacts négatifs sur les usages riverains. En effet, le transit sédimentaire est intimement lié à de nombreuses problématiques comme les débordements, la protection des ouvrages, la ressource en eau, mais également la biodiversité du fait des nombreuses interactions entre le fonctionnement physique d'un cours d'eau et les écosystèmes qui lui sont inféodés. Il est alors nécessaire d'intervenir pour rétablir le fonctionnement du cours d'eau ou pour préserver les enjeux menacés.

Souvent, le déclenchement des opérations de gestion et la détermination des volumes à traiter se font à l'appréciation des gestionnaires. Lorsqu'elles ont un impact sur le lit du cours d'eau, les interventions sur les alluvions doivent être justifiées et leur dimensionnement argumenté, en application de la doctrine nationale Eviter-Réduire-Compenser.

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydro géomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion des matériaux élaboré en fin 2018 est composé d'un protocole de suivi et de fiches actions localisées sur les secteurs nécessitant une intervention dès à présent. Le protocole de suivi qui est mis en place répond à une stratégie de gestion adaptative se basant sur des critères et seuils quantifiables, dans le

but de mener des actions mesurées par rapport, d'une part aux enjeux concernés et d'autre part à la préservation des milieux.

Pour l'ensemble du Lez et la Coronne aval où des données historiques de profil en long étaient disponibles et fiables, une enveloppe de respiration verticale a été définie à partir des évolutions de profils déjà observées. Les secteurs à enjeux ont donc été identifiés en fonction de la position altimétrique du profil actuel (2016) par rapport aux évolutions historiques connues. Les sites d'intervention potentiels sont des secteurs où le profil est trop haut (exhaussement) ou trop bas (incision) et où cette situation peut poser des problèmes par rapport à des usages riverains. Dans une première approche une trentaine de sites sur le Lez et quelques sites sur la Coronne ont été retenus. Une analyse des enjeux en présence sur chaque secteur a permis de les classer en trois catégories :

- Sites de non intervention : 10 ;
- Sites de suivi renforcé et d'actions complémentaires : 15 sites sur le Lez, 1 site sur l'Hérain et 5 sites sur la Coronne,
- Sites d'intervention : 5.

Les actions complémentaires correspondent à :

- De l'entretien d'atterrissement particulier,
- De la création d'amorces de chenaux pour favoriser la reprise des sédiments,
- Du traitement adapté de la végétation...

Les 5 sites d'intervention concernés sont les suivants :

- En amont du pont submersible de Barjol à Montjoux (estimation du volume : 1 000 m<sup>3</sup>) => réinjection en aval immédiat (incision liée au seuil du gué)
- Au lieu-dit « Darut » à Roche St Secret Beconne (estimation du volume : 8600 m<sup>3</sup>) => réinjection des matériaux à l'aval du seuil de la microcentrale Fabre 1 km en aval ;
- Au niveau du Monastère de la Clarté Notre Dame à Taulignan (estimation du volume : 700 m<sup>3</sup>), => réinjection 5 km en aval.
- Au pont de Taulignan / Valréas (estimation du volume : 5 000 m<sup>3</sup>) => réinjection 4 km en aval
- A Barriol, sur la commune de Grillon (estimation du volume : 5 700 m<sup>3</sup>) => réinjection sur site afin de combler l'espace entre d'anciens épis reculés jusqu'à hauteur du TN.

Le protocole de suivi a défini les sites pour lesquels un suivi est nécessaire (Profils en long et/ ou profils en travers, suivi photographiques ou autres).

Cette action inscrite au PAPI a déjà fait l'objet d'une demande de subvention pour une première tranche s'élevant à 145 000 €. Cette première tranche de subvention correspond à :

- La réalisation de poste de travaux « légers » et urgents, soumis à déclaration (actions complémentaires et sites d'intervention soumis à déclaration) ;
- La réalisation d'une première campagne de suivi topographiques (comprenant notamment les profils en long de la Coronne et de l'Hérain manquant pour la finalisation du plan de gestion des matériaux sur ces deux affluents) ;
- Le montage d'un dossier d'autorisation pour la mise en œuvre globale et pluriannuelle du plan de gestion des matériaux.

## ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ De favoriser un réajustement global du transport sédimentaire du Lez, de l'Hérain et de la Coronne,
- ◆ Protéger les secteurs exposés en cas d'engravement ou d'incision avec transfert des secteurs excédentaires vers secteurs déficitaires.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action consiste donc après obtention des différentes autorisations des services de l'Etat, en la mise en œuvre des travaux tels que définis dans les fiches actions et dans le protocole pour les autres secteurs sensibles (ouvrages pont) si les cotes d'intervention sont atteintes.

Il s'agira également de poursuivre le suivi (topographique, photographie, colonne d'érosion) des secteurs identifiés selon la fréquence définie dans le protocole ou suite à une crue morphogène.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région PACA		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.4	226 800	30%	68 040	11%	24 882	14,4 %	32 659	14 %	31 383	31 %	69 835

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Mise en œuvre du plan de gestion des matériaux (Tranche 2)	226 800			226 800

XXX

La Région PACA finance le plan de gestion des matériaux dans le cadre du PAPI jusqu'à hauteur de l'enveloppe inscrite dans l'action PAPI. L'enveloppe inscrite dans le contrat est supérieure à celle inscrite dans le PAPI suite à la définition du contenu du plan de gestion. L'engagement de l'action en 2022 est soumis à la validation de l'avenant PAPI en cours d'instruction (délai de 3 années supplémentaires), cette action sera engagée en 2021 comme inscrit dans le PAPI en cas de non validation de l'avenant.

## INDICATEURS

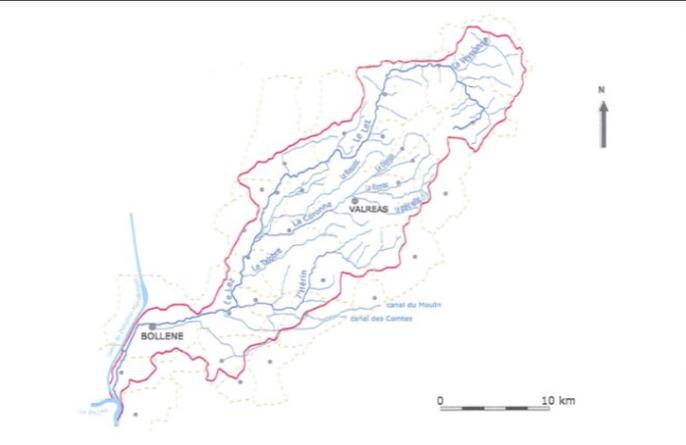
- Linéaire de cours d'eau suivi,
- Nombre de sites traités.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

**ACTION MIL 1.5 : Travaux de mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la ripisylve**

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020/2021/2022	

### CONTEXTE

Le SMBVL s'est doté d'un plan pluriannuel d'entretien et de restauration de la végétation, du lit et des berges des cours d'eau sur le bassin versant du Lez pour la période 2017/2021. Chaque année, des travaux sont ainsi réalisés.

A noter qu'à compter de 2022, il s'agira de mettre en œuvre le futur PPRE 2022/2026.

### ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- La lutte contre les inondations afin de protéger les personnes et limiter les dégâts sur les biens.
- L'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
- Favoriser une végétation adaptée aux espaces rivulaires.
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
- La mise en valeur des milieux naturels.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de mettre en œuvre les travaux selon trois axes : l'entretien des boisements rivulaires et petits atterrissements, le traitement des embâcles et la gestion des invasives.

#### **L'entretien des boisements rivulaires et des atterrissements :**

Il s'agit de la composante majeure des travaux malgré des interventions globalement de faible intensité du fait des opérations de restauration importantes réalisées depuis plus d'une décennie sur le bassin versant et à la prise en compte accrue des habitats aquatiques et terrestres.

Des opérations de scarifications sur les atterrissements pourront également être réalisées en adéquation avec les préconisations de l'étude hydrogéomorphologique et le plan de gestion des matériaux.

#### **Gestion des embâcles et du bois mort :**

La gestion des embâcles vise à maintenir au maximum la présence de bois mort dans les cours d'eau. Cette démarche est nouvelle sur le bassin versant. Suite aux crues dévastatrices de 1993 les embâcles étaient systématiquement retirés. Le PPE prévoit donc d'intervenir de façon différenciée sur les bois morts en fonction des enjeux situés en aval. Retrait, réduction, orientation ou ancrage font partie des options lors d'une intervention. Dans le volet « gestion des embâcles et déperissants » de l'étude hydromorphologique, les réductions sont définies selon les ouvrages d'art pour chaque cours d'eau du bassin versant.

#### **Gestion des espèces exotiques envahissantes :**

Ces travaux visent particulièrement à maintenir les foyers de jussie sur l'aval du bassin versant et à poursuivre des interventions sur la renouée du japon à Valréas.

Le programme des travaux porte sur un milieu naturel dynamique, ce qui oblige parfois à adapter les interventions en cours d'année.

Ces adaptations sont rendues possibles par le PPE qui laisse la possibilité au maître d'ouvrage de modifier les interventions en respectant les prescriptions de l'article L 215-15 du Code de l'Environnement qui indique « *Le plan de gestion peut faire l'objet d'adaptations, en particulier pour prendre en compte des interventions ponctuelles non prévisibles rendues nécessaires à la suite d'une crue ou de tout autre événement naturel majeur et des interventions destinées à garantir la sécurité des engins nautiques non motorisés ainsi que toute opération s'intégrant dans un plan d'action et de prévention des inondations. Ces adaptations sont approuvées par l'autorité administrative.* »

Les adaptations nécessaires durant cette période seront facilitées avec les fiches de gestion par type d'opération qui serviront de guide pour mettre en place de nouvelles opérations en respectant au maximum les préconisations du PPE.

Plus généralement, pour les Espèces Exotiques Envahissantes, le syndicat intègre bien la stratégie de bassin telle que définie dans le SDAGE 2016-2021.

*PM : Le SDAGE 2016-2021 préconise des actions contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), dans leurs dispositions 6C-03 « favoriser les interventions préventives pour lutter contre les EEE », 6C-04 « mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux caractéristiques des différents milieux » pour le bassin Rhône-Méditerranée.*

## COÛT DE L'ACTION

---

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Travaux PPRE (2021-2022-2023)	1 200 000	400 000	400 000	400 000

Un dossier de demande de subvention sera déposé chaque année.

## Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.5	<b>1 200 000</b>	30%	360 000	30%	360 000	20%	240 000	20%	240 000

## INDICATEURS

---

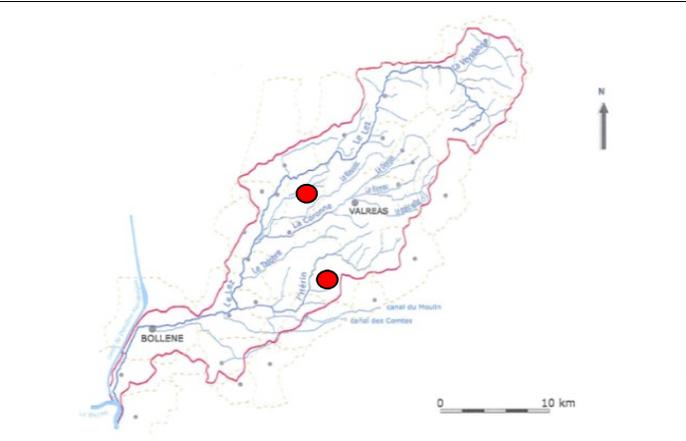
- Linéaire de cours d'eau traité.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

### *ACTION MIL 1.6 : Restauration de la ripisylve*

Cours d'eau	
Hérin et Aullières	
Masse d'eau	
FRDR10852 ; FRDR11833	
Commune(s)	
Visan et Grillon	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2021-2022	

### CONTEXTE

La forêt alluviale est l'un des compartiments clés des hydrosystèmes fluviaux qui assure de nombreuses fonctions parmi lesquelles figurent :

- **La fonction mécanique** : la végétation a un rôle fondamental dans la fixation des berges, de piégeage des sédiments fins, etc. Elle a également un rôle de ralentissement de la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellements en provenance du bassin versant mais également au sein du lit mineur par augmentation de la rugosité. Du fait de ces fonctions mécaniques, la ripisylve peut ainsi avoir des effets sur la qualité de l'eau par effet de filtre, l'écrêtement des pics de crues, l'érosion des sols sur le bassin versant.
- **La fonction écologique** : la ripisylve forme une mosaïque végétale complexe comportant des communautés aquatiques, semi-aquatiques et terrestres qui s'interpénètrent et s'influencent mutuellement. Cette diversité est induite à la fois par un gradient hydrique et des périodes d'immersion plus ou moins longues mais également par la fréquence de remaniements des milieux, des alluvions et sols engendrés par la dynamique fluviale de l'hydrosystème. En outre, elle joue également un rôle sur les habitats aquatiques présents au sein du lit mineur par leur ombrage. La diversification de ces conditions d'ombrage du lit mineur favorise ainsi ses conditions habitationnelles et donc la biodiversité.
- **La fonction paysagère** : Les fonctions de la ripisylve sont non seulement de nature biotique et physique mais également sociale. En effet, l'impact visuel et paysager des formations riveraines n'est pas à négliger dans une politique de gestion des cours d'eau.

Les forêts rivulaires sur le bassin versant du Lez sont dans un état globalement satisfaisant hormis dans certains secteurs sur les affluents. Toutefois, depuis quelques années, la ripisylve, y compris celle du Lez, fait l'objet de coupes à blanc de la part des propriétaires qui laisse l'exploitation de leur boisement à des entreprises de la filière bois énergie. Ces pratiques sont fortement préjudiciables pour le fonctionnement des milieux aquatiques.

## ENJEUX

- Restaurer un cordon rivulaire
- Restaurer la trame turquoise dégradée de cours d'eau
- Mener des opérations pilotes à déployer sur d'autres linéaires de cours d'eau

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre du protocole ripisylve de l'étude hydromorphologique, une hiérarchisation des sites a été réalisée en croisant les linéaires pour lesquels la ripisylve est discontinuée avec ceux identifiés dans le PPRE (replantation ou régénération naturelle) et en les confrontant aux réalités du terrain par discussion avec le SMBVL. Au final, de nombreux secteurs pré-identifiés pour effectuer de la recréation de ripisylve ont été délaissés pour différentes raisons socio-économiques : pratiques régulières de coupe à blanc par les propriétaires, la présence de bétails sur les deux berges du cours d'eau, la présence de plantes envahissantes comme l'Ailante ou la Canne de Provence, le manque de place. Ces sites sont alors qualifiés de sites de non intervention. Les sites communs avec le PPRE ont été conservés et identifiés pour de la repousse spontanée. Pour les actions de replantation, finalement seuls deux secteurs ont été conservés :

- Un site pilote sur l'Hérein pour expérimenter la replantation de ripisylve sur la Canne de Provence afin de limiter son développement sur 200 ml en rive gauche et droite
- Un site sur l'Aullière avec maîtrise du foncier afin de garantir la pérennité de cette action sur 350 ml en rive gauche et 240 ml en rive gauche et droite, soit 830 ml.

Le site de l'Hérein représente un coût important (70 000 € HT) : il ne sera réalisé dans un premier temps que pour moitié.

Avant toute intervention une convention relative aux travaux sera signée avec les propriétaires afin que les travaux soient acceptés, compris et non détruits par la suite.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Travaux de restauration de la ripisylve	50 000		50 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.6	<b>50 000</b>	30%	15 000	30 %	15 000			40%	20 000

## INDICATEURS

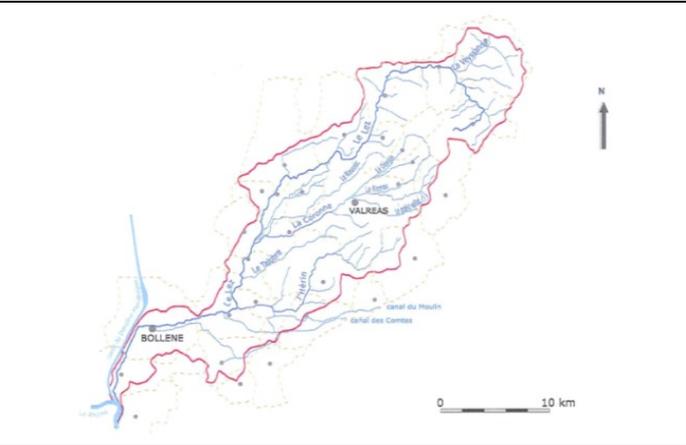
- Linéaire de ripisylve recréée.

# VOLET MIL du CONTRAT

- **Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

## **ACTION MIL 1.7 : Étude Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la végétation 2022-2026**

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020-2021	

### CONTEXTE

Le programme de travaux d'entretien et de restauration de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Lez prévus par l'ONF (26) dans leur plan pluriannuel de gestion de restauration et d'entretien pour 2022/2026 s'achève fin 2021.

Afin d'éviter les interventions systématiques, homogènes et coûteuses sur les cours d'eau du bassin versant, il semble opportun de poursuivre la définition, secteur par secteur, du type d'entretien à réaliser, d'où la nécessité d'élaborer un plan pluriannuel de gestion, de restauration et d'entretien de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Lez.

### ENJEUX

- Faire un bilan provisoire du programme de travaux d'entretien de la végétation, des berges et du lit 2017/2021.
- Dresser un diagnostic du nouvel état de la ripisylve, des berges, du lit et du potentiel écologique des cours d'eau et comparer avec l'état en 2016.
- Définir un plan d'objectifs et d'entretien sectorisés.
- Établir une programmation pluriannuelle de travaux sur 5 ans.
- Réaliser le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation au titre du Code de l'Environnement pour la prise en charge de l'entretien des cours d'eau.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthode utilisée pour définir un plan pérenne de gestion de restauration et d'entretien de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau du bassin versant du Lez, sera celle développée dans le guide technique

n°1 (fascicule 1 et 2) du SDAGE RMC. De plus, le bureau d'étude devra prendre en compte les objectifs et les préconisations du SPERA (Schéma Programme d'Entretien de Restauration et d'Aménagement) du bassin versant du Lez (Tomes I, II, III).

Cette méthode s'appuie sur les principes suivants :

- Adapter les niveaux d'entretien et de restauration aux enjeux concernés que ces derniers soient situés sur le tronçon lui-même (restauration d'une ripisylve, confortement de berges, remobilisation de bancs de graviers, calage du profil en long, valorisation paysagère d'un site, ...) sur un secteur situé en aval (risque d'obstruction d'un ouvrage par des corps flottants, ...) ou plus global (préservation de milieux remarquables).
- Prendre en compte de manière équilibrée tous les éléments qui concourent à l'élaboration du plan de gestion à l'échelle du bassin versant :
  - Le phasage dans le temps des travaux en fonction des contraintes réglementaires (écobuage, restriction d'eau...) et écologiques (période de fraie et végétative, nidification).
  - Les risques d'inondation et d'érosion liés à l'état de la végétation, des berges et à l'encombrement du lit par du bois mort ou des bancs de graviers.
  - La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel (faune, flore, habitat piscicole...).
  - La mise en valeur du paysage et l'accessibilité des sites pour le développement des activités de loisirs le long des cours d'eau (chasse, pêche, randonnée, baignade...).

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Étude PPRE 2022-2026	40 000	40 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.7	<b>40 000</b>	30%	12 000	29 %	11 537	21%	8 463	20%	8 000

## INDICATEURS

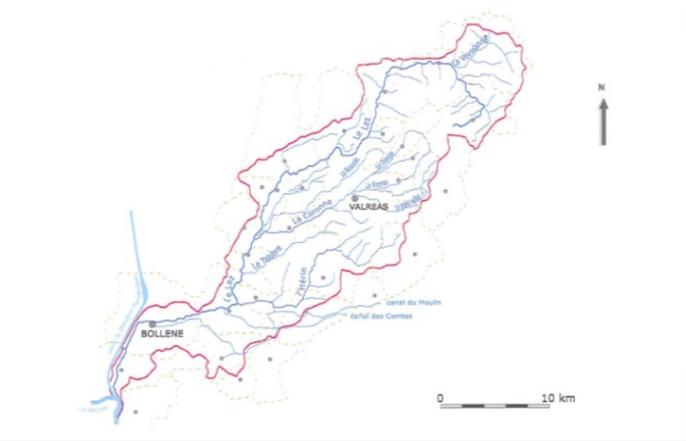
- Réalisation de l'étude,
- Obtention de la DIG.

# VOLET MIL du CONTRAT

- **Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Sous objectif : Préserver, gérer les espaces rivulaires

## *ACTION MIL 1.8 : Préservation de la ripisylve*

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020-2021-2022	

## CONTEXTE

Depuis 2014, la ripisylve du territoire subit des « coupes franches ». Tous les cours d'eau sont concernés et notamment le Lez avec des secteurs où la ripisylve était large et constituait un corridor intéressant.

Si le phénomène a semblé se stopper quelques temps, sur les deux dernières années (2018, 2019), le constat est alarmant avec plus de 12 km de ripisylve détruite.

Le bois, ainsi collecté par les entreprises d'élagage, approvisionne la chaufferie de Pierrelatte.

D'un point de vue réglementaire aucune disposition aujourd'hui existante (EBC, Natura2000, ZNIEFF) ne permet de préserver la ripisylve de ces pratiques de coupes franches car ces dernières dépendent du Code Forestier avec des seuils de surface trop importants pour s'appliquer dans les cas observés.

Des réflexions sont en cours pour classer sous Arrêté de Protection d'Habitat Naturel (APHN) toute la ripisylve du Lez et de ses affluents mais cet acte administratif devra être pris de manière simultanée entre la Drôme et le Vaucluse pour en garantir l'efficacité.

## ENJEUX

- Préserver la ripisylve de ces mauvaises pratiques de coupes franches,
- Préserver les zones humides associées aux cours d'eau,
- Préserver plus particulièrement les secteurs de ripisylves à forts enjeux écologiques.

A noter que la ripisylve constitue une zone humide associée au cours d'eau et intégrée à l'Espace de Bon Fonctionnement ainsi qu'au Plan de Gestion Stratégiques des Zones Humides prévu.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette action comprend deux opérations :

- MIL 1.8a : La mise en œuvre d'une animation et d'une veille foncière
- MIL 1.8b : Les acquisitions foncières de ripisylves.

Il s'agira dans un premier temps de disposer d'une veille foncière sur les actes de vente de parcelles riveraines des cours d'eau permettant de déclencher ou non l'acquisition foncière. De plus, une animation active sur les secteurs les plus menacés et à plus forts enjeux, doit être mise en place afin de dispenser aux propriétaires les informations concernant les risques de la réalisation des coupes franches et proposer des solutions (conventionnement, acquisition foncière).

Cette action est donc en lien avec l'action MIL 2.1 c (élaboration du PGSZH) et l'action 1.9 au travers de la définition d'une stratégie foncière de maîtrise de l'usage du sol.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT	ÉCHEANCIER		
		2020	2021	2022
MIL 1.8a - Animation et veille foncière	12 000 € TTC	12 000		
MIL 1.8b - Acquisition foncière	65 000 € HT		65 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.8a	<b>12 000 € TTC</b>	50%	6 000	21,6 %	2 592			28,4%	3 408
MIL 1.8b	<b>65 000 € HT</b>	50%	32 500	20%	6 500	23%	7 313	28,8%	18 688

Les aides des départements ne se cumulent pas : le plan de financement est donc dépendant de la localisation de la parcelle qui sera acquise. Les taux inscrits s'appliquent en considérant 50 % des acquisitions foncières en Drôme et 50 % des acquisitions dans le Vaucluse.

## INDICATEURS

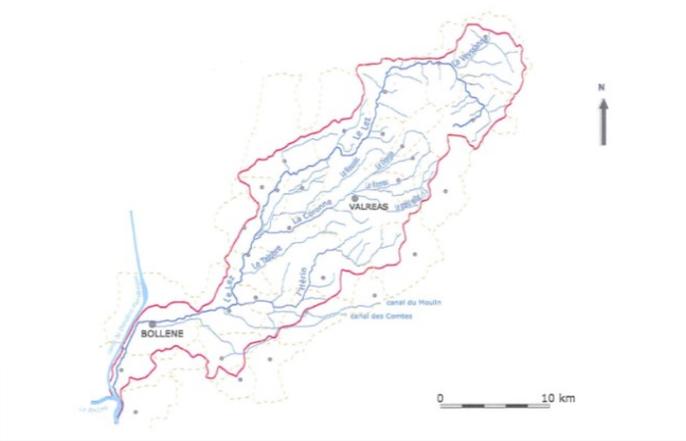
- Superficie de ripisylve acquise.

# VOLET MIL du CONTRAT

- **Anticiper l'évolution liée au changement climatique en rendant les milieux résilients et préserver / restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau**

Sous objectif : Coordonner les différentes actions de préservation des milieux

## *ACTION MIL 1.9 : Coordination des différentes actions de préservation des milieux*

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020	

## CONTEXTE

Le contrat comporte plusieurs actions nécessitant la maîtrise de l'usage du sol (pour la mise en œuvre des travaux de restauration morphologique, pour la préservation de la ripisylve, des zones humides mais aussi pour la préservation de la ressource en eau potable).

De plus, plusieurs outils de préservation des milieux sont en cours de réflexion (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope / Arrêté Préfectoral de protection d'Habitat Naturel (pour la préservation de la ripisylve)).

La LPO mène également des travaux sur la classification écologique des ripisylves en fonction de bioindicateurs (chiroptères) qui devraient permettre de disposer une méthodologie consolidée en fin d'année 2020 et donc une application possible sur plusieurs bassins versant dès 2021. L'objectif de cette démarche est qu'elle serve d'appui à la mise en œuvre de solutions opérationnelles. Il s'agit ainsi de faire valoir les solutions fondées sur la nature pour assurer le bon fonctionnement du cours d'eau.

Les Fédérations de pêche de la Drôme et du Vaucluse, suite à la rédaction des programmes d'actions des PDPG ont ciblés des actions à mettre en œuvre et disposent également de données importantes pour le suivi des milieux (suivi piscicole, suivi thermique).

Les acteurs de la préservation des milieux sont multiples et les outils à mettre en œuvre également. Une cohérence et synergie sera donc à rechercher.

## ENJEUX

- Préserver la ripisylve,
- Préserver les zones humides,
- Préserver les espèces et habitats remarquables,
- Coordonner les différentes actions du contrat en faveur de la préservation et restauration des milieux aquatiques

- Établir une stratégie globale de maîtrise de l'usage du sol.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira donc au travers de cette action, de coordonner l'ensemble des actions visant la préservation et la restauration des milieux aquatiques : définir une stratégie de maîtrise du foncier multithématique, articuler les différents outils de protection.

L'action sera animée par le SMBVL et se traduira par la constitution d'un comité technique composé a minima des acteurs suivants :

- Associations : LPO, Les amis de Viviers,
- Les CEN : AURA et PACA,
- Les Fédérations de pêche Drôme et Vaucluse,
- L'Agence Française pour la Biodiversité,
- L'Agence de l'Eau,
- Les départements 26 et 84 (service ENS),
- Les DDT 26 et 84 (services milieux naturels),
- Le SMBVL.

Pour l'établissement de la stratégie globale de maîtrise de l'usage du sol, les acteurs gestionnaires de l'AEP seront également associés.

## COÛT DE L'ACTION

Il s'agit d'une action d'animation portée par le SMBVL mais pouvant nécessiter un prestataire spécialisé dans les outils fonciers afin d'établir la stratégie foncière multithématique.

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Etablissement d'une stratégie foncière	30 000		30 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 1.9	30 000	50%	15 000	20 %	6 000			30%	9 000

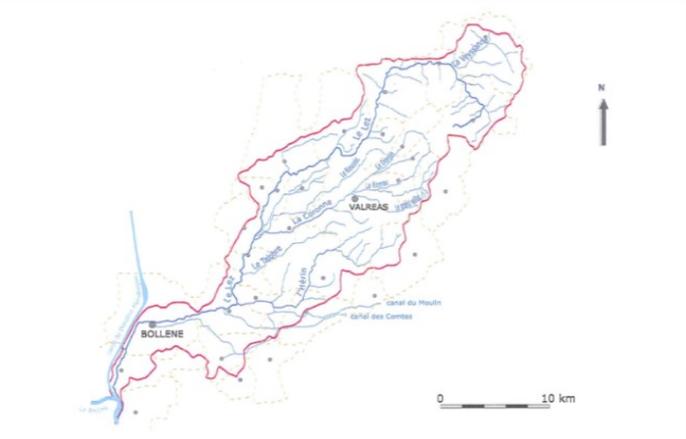
## INDICATEURS

- Nombre de réunion du COTECH spécifique « préservation des milieux »
- Validation d'une stratégie foncière multithématique.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Préserver, restaurer les zones humides et leurs fonctionnalités

### *ACTION MIL 2.1 : Mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration des zones humides*

Cours d'eau	
Lez et affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
CEN AURA, CEN PACA et SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020	

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

*Les zones humides sont reconnues par différents textes de loi et les pouvoirs publics orientent à la protection durable de ces milieux pour leurs services rendus au territoire et leur population.*

### CONTEXTE

Les zones humides, milieux aux nombreuses fonctionnalités et services rendus, ne bénéficient pas encore d'un bon niveau de prise en compte dans les procédures et projets territoriaux, et trop peu d'actions de restauration et de préservation sont mises en œuvre à l'heure actuelle sur le territoire. Plusieurs freins peuvent être identifiés (faible appropriation locale des enjeux, difficulté à mobiliser des porteurs de projets, propriété foncière majoritairement privée...).

La dynamique en faveur d'une meilleure appropriation des enjeux zones humides et l'émergence de projets de préservation est à poursuivre et amplifier.

De plus, de fortes pressions s'exercent sur ces milieux, et notamment sur les ripisylves soumises à de nombreuses et croissantes coupes de bois (coupes rases) en lien avec le développement de la filière bois-énergie et la centrale de biomasse de Pierrelatte.

La mise en œuvre d'une politique de gestion de l'Espace de Bon Fonctionnement, l'engagement de projets de restauration hydromorphologique des cours d'eau sur des terrains majoritairement privés et d'une préservation durable et efficace des zones humides stratégiques passent nécessairement par l'obtention d'une maîtrise foncière de certains espaces.

Le déploiement de la maîtrise foncière passe par la mobilisation de différents outils : acquisition, conventionnement, bail, ...

## ENJEUX

---

Les zones humides sont des milieux porteurs de services aux populations (régulation, stockage d'eau, épuration, hauts lieux de biodiversité ...) mais soumis à des pressions importantes (drainage, urbanisation, pollution ...). La préservation des zones humides est un enjeu prioritaire sur le territoire.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

Cette action comprend trois opérations :

- MIL 2.1a : Animation territoriale de zones humides
- MIL 2.1b : Acquisition foncière de zones humides
- MIL 2.1c : Élaboration du Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Lez

L'animation territoriale zones humides vise à apporter un appui auprès des acteurs locaux dans une meilleure prise en compte des enjeux zones humides sur le territoire et l'émergence de projets de préservation des zones humides. Il s'agit notamment d'accompagner le territoire dans le pilotage et l'animation d'une stratégie territoriale « zones humides » (en référence au PGSZH), dans une meilleure appropriation des enjeux et prise en compte des zones humides dans le développement et l'aménagement du territoire, dans l'engagement d'opérations collectives et de projets de territoire intégrant la préservation et la restauration des zones humides, et dans l'animation locale pour la mise en œuvre des actions et mesures de gestion.

Cette mission d'animation territoriale est portée conjointement à l'échelle du bassin versant par le CEN-AURA et le CEN PACA, dans le cadre de la convention financière avec l'Agence de l'Eau RMC.

L'action d'animation foncière sera portée par les CEN AURA et PACA en coordination avec le SMBVL et l'action d'animation foncière pour la préservation de la ripisylve. Les acquisitions foncières pourront être réalisées par différents porteurs de projet (SMBVL, collectivités locales, Cen Rhône-Alpes...).

Le Plan de Gestion stratégique des zones humides sera élaboré sur la base des connaissances acquises sur les zones humides du territoire (inventaire), et permettra

- de définir et évaluer l'état des fonctions remplies par les zones humides ;
- d'identifier les pressions qui s'exercent sur ces fonctions ;
- de définir les objectifs et moyens d'interventions en associant les élus et les acteurs techniques du territoire.

Ce diagnostic permettra d'aboutir à des priorités d'actions pour la mise en œuvre de plans de gestion locaux des zones humides. Le Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides pourra ainsi être intégré au PAGD du SAGE.

## COÛT DE L'ACTION

---

Les opérations MIL2.1a et MIL2.1b sont indiquées pour mémoire : le coût et financement sont intégrés dans la convention cadre AERMC

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
MIL 2.1a - Animation territoriale	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
MIL 2.1b – Acquisition foncière	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
MIL 2.1c – Élaboration d'un plan de gestion stratégique de zones humides	24 000		24 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 2.1c	<b>24 000</b>	70%	16 800			10%	2 400	20%	4 800

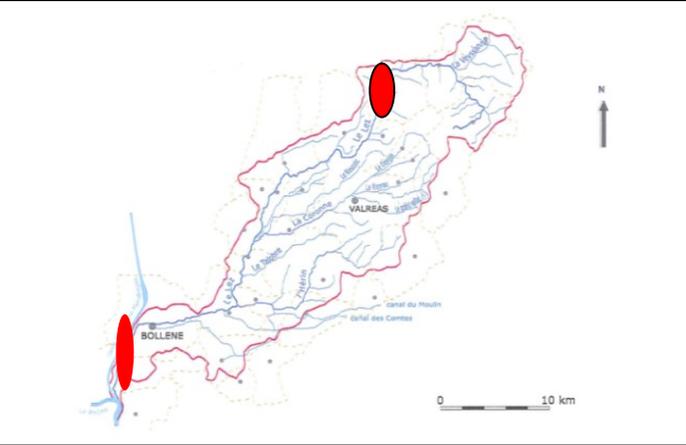
### INDICATEURS

- Réalisation du plan de gestion stratégique des zones humides,
- Superficie de zones humides concernée par l'animation territoriale,
- Superficie de zones humides acquise.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

**ACTION MIL 3.1 : Etudes préalables au dépôt du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont et mise à jour de celui du Vieux Lez**

<b>Cours d'eau</b>	
Lez amont, Vieux Lez	
<b>Masse d'eau</b>	
FRDR408, FRDR406a	
<b>Commune(s)</b>	
Mondragon, Bollène, Mornas, et Roche St Secret et Taulignan	
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	
SMBVL	
<b>Année(s) de réalisation</b>	
2021	

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

*Références réglementaires : Articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement.*

*Circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques.*

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) définissent des aires protégées à caractère réglementaire. Ils ont pour objectif de prévenir la disparition d'espèces protégées par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes. L'arrêté fixe le périmètre et les mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

L'arrêté de protection de biotope est actuellement la procédure réglementaire la plus souple pour préserver des secteurs menacés.

La constitution d'un APPB se fait à l'initiative du Préfet de département, sur sollicitation de toute personne publique ou privée.

### CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière (2007-2012) un dossier de demande de classement en APPB sur le Vieux Lez a été déposé par l'association Les Amis de Viviers Nature Environnement. La consultation des communes s'était alors conclue par une vive opposition. Aujourd'hui les acteurs compétents ne sont plus les mêmes (compétences intercommunales) et les menaces bien présentes (coupes rases sur la ripisylve).

Il est donc envisagé de renouveler la demande de classement en APPB du Vieux Lez. Compte tenu de l'ancienneté des données d'observations (2012), une mise à jour de celles-ci sera nécessaire avec vérification

de la présence des espèces prioritaires et patrimoniales qui avaient été inventoriées tant les espèces faunistiques que floristiques.

Cette mesure de protection est plus que jamais importante, ce corridor biologique est primordial dans la relation du Rhône avec l'ensemble du bassin du Lez pour bon nombre d'espèces dont les poissons migrateurs, la loutre et le castor, les amphibiens et le cortège de macro-invertébrés. D'autre part, le milieu est particulièrement représentatif par sa ripisylve sauvegardée et en état satisfaisant, pour prendre les mesures visant à sa protection.

Les risques liés à ce milieu sont les atteintes à la ripisylve, les pollutions pouvant dégrader la circulation et le maintien des espèces protégées de ce corridor biologique, voie verte du Rhône au bassin du Lez.

En complément à cette démarche sur le Vieux Lez, il est également prévu de proposer au Préfet de la Drôme le classement d'un secteur du Lez amont en APPB sur les communes de Taulignan et Roche St Secret Beconne.

Sur cette partie du Lez peu soumise aux contraintes anthropiques, peu dérangée par le tourisme de masse, bordée par une ripisylve intéressante, on y observe une flore typique et un cortège faunistique diversifié. La présence d'espèces protégées demande attention et études plus poussées afin de justifier ou non sa protection au titre du biotope. La présence du Castor d'Europe sur sa limite amont de la rivière et peut être de la Loutre d'Europe, la nidification du Cincle plongeur, du Martin pêcheur, du Lorient, de rapaces diurnes, de l'Ecrevisse à pattes blanches ne sont que des exemples de la faune du site, ils justifient les études de terrain en vue de constitution du dossier de demande d'Arrêté de Protection du Biotope.

Plus généralement ces deux sites constituent de véritables corridors biologiques tant sur l'eau (poissons migrateurs, truites fario, écrevisses...) que par la ripisylve et les berges (castor, loutre, amphibiens, oiseaux et mammifères). Ils illustrent parfaitement les enjeux relatifs à la préservation de la trame turquoise. La ripisylve peut être considérée assez souvent comme une forêt naturelle, contenant toutes les générations ligneuses favorisant le cortège des insectes xylophages mais elle est mise à mal dans de nombreux sites trop "nettoyés". Suite à l'Arrêté, les avis du comité de gestion de l'APPB seraient alors particulièrement indiqués dans le cas de projets de création de sentiers ou de petits aménagements permettant une découverte pédagogique des sites.

## ENJEUX

---

- *Protection et préservation de la ripisylve et des espèces protégées.*

Il est sur le bassin du Lez des sites devant servir de références quant à la bonne santé de la rivière et de ses abords. Ces milieux particuliers sont souvent ceux dans lesquels s'épanouissent faune et flore les plus diversifiées, ce sont aussi des réservoirs de ces espèces ailleurs agressées, voir éradiquées, qui peuvent nous guider dans les choix de gestion sur l'ensemble du bassin. La protection par un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope permet à ces espèces protégées de bénéficier d'un site suivi et sauvegardé, dans un milieu en équilibre ouvert à tous souvent utilisé lors d'animations grand public pour une découverte du milieu naturel.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

Pour la mise à jour du dossier de demande d'APPB sur le Vieux Lez :

- Collecte et analyse des données d'observations sur le Vieux Lez de 2012 à 2019
- Recherche sur le terrain de traces et indices de présence des espèces prioritaires ou patrimoniales observées lors des campagnes précédentes justifiant la demande d'APPB.

Ces observations seront réalisées durant l'ensemble d'une année biologique soit : du printemps à la fin de l'automne. Le rendu du travail de mise à jour est prévu pour fin novembre 2021 et le dépôt de demande d'APPB en préfecture fin 2021.

Pour la constitution du dossier de demande d'APPB sur le Lez amont :

- Collecte et analyses des données d'observations sur la partie amont du Lez,
- Inventaire sur le terrain de la faune et la flore suivant les protocoles, piège photo, écoutes,
- Recherche de traces et d'indices de présence des espèces protégées, habitat,
- Rapport scientifique d'inventaire et justificatif à la demande d'APPB,
- Rédaction d'un programme d'actions visant à la préservation des espèces remarquables.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Mise à jour du dossier du Vieux Lez	6 000		6 000	
Constitution du dossier pour le Lez amont	14 000		14 000	
Total de l'action	20 000		20 000	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT								
		Agence		Département 84		Département 26			Maître d'ouvrage	
		%	Montant	%	Montant	Assiette	%	Montant	%	Montant
MIL 3.1	<b>20 000</b>		AP Biodiv			14 000	10 %	1 400		Non calculé

Le financement de l'Agence de l'eau est indiqué ici à titre indicatif puisque ce dossier fera acte de candidature à l'appel à projet biodiversité 2021 de l'agence de l'eau.

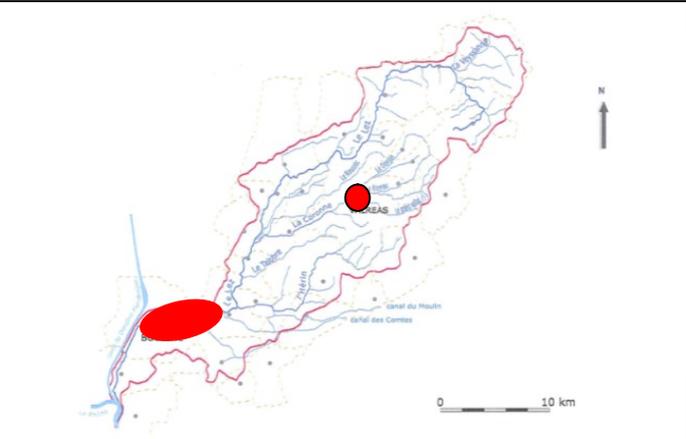
## INDICATEURS

- Dépôt de la mise à jour de la proposition du dossier APPB Vieux Lez,
- Dépôt du dossier de proposition pour un APPB Lez amont.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

### *ACTION MIL 3.2 : Diversification des habitats par pose de blocs*

Cours d'eau	
Lez, Coronne	
Masse d'eau	
FRDR406a, FRDR11833	
Commune(s)	
Bollène, Suze la Rousse, Valréas	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2021	

### CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion globale élaboré en fin 2018 est composé de 7 volets dont un volet spécifique sur la diversification des habitats. Deux fiches actions ont été proposées : la première sur le Lez pour la traversée de Suze-la-Rousse et de Bollène (#2.1) et la seconde sur la Coronne pour la traversée de Valréas (#2.2).

Globalement les trois sites présentent les mêmes caractéristiques déclassant leur qualité des habitats benthiques. Les écoulements sont uniformes et transitent dans un chenal unique quasi rectiligne ; le lit du Lez et de la Coronne sont corsetés par des enrochements en rive gauche et droite. Les dépôts y sont rares et la lame d'eau s'étale sur toute la largeur de la bande active limitant sa hauteur notamment en période d'étiage (quelques dizaines de cm au module).

Dans la traversée de Suze-la-Rousse, l'état écologique s'est également dégradé ces dernières années : il était qualifié de bon de 2007 à 2013 puis de moyen entre 2013 et 2015. A l'aval de Bollène, l'état écologique est également qualifié de moyen.

Les espèces piscicoles repères sur les deux secteurs du Lez sont le Blageon, le Toxostome, toutes deux d'intérêt patrimonial, et le Barbeau fluviatile (selon l'Etude d'estimation des volumes prélevables globaux du sous bassin versant du Lez – 2013). Ces cyprinidés rhéophiles apprécient les courants rapides et les substrats grossiers.

Sur l'aval du secteur de la Coronne, il semblerait qu'un processus d'armurage du fond du lit du fait d'une ségrégation des particules (départ des sédiments fins à moyens, les plus gros restent en place) s'initie. Le suivi de l'état écologique et hydrobiologique sur la station la plus proche qualifie ces états de moyen entre 2007 et 2015. L'espèce piscicole repère sur ce secteur est le Blageon (selon l'Etude d'estimation des volumes

prélevables globaux du sous bassin versant du Lez – 2013), espèce d'intérêt patrimonial. Le biotope de prédilection du Blageon est constitué par des eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux.

## ENJEUX

L'objectif de cette opération est :

- ◆ D'améliorer la qualité et la diversité des habitats
- ◆ De créer des abris hydrauliques pour la faune benthique
- ◆ De limiter les phénomènes d'étalement de la lame d'eau en période d'étiage.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les trois sites, il est proposé d'installer des blocs de diversification en patch (pas sur l'ensemble du linéaire concerné par cette action). Si ce type de granulométrie n'est pas essentiel pour les cyprinidés rhéophiles, cette action favorise le dépôt de particules plus fines en amont et en aval des blocs. Ces dépôts sont plus favorables à ces espèces et resserrent le lit mineur en période d'étiage. Ils constituent également des abris hydrauliques et participent, relativement rapidement, à la diversification des formes fluviales par les dépôts amont et aval et les érosions localisées qu'ils induisent. Les blocs ne sont pas des éléments que nous retrouvons naturellement sur ces sites d'intervention. En revanche compte tenu des enjeux liés à la gestion des embâcles qui jouent un rôle similaire, souvent retirés pour des raisons hydrauliques, ce type d'action reste une bonne solution alternative.

Pour faciliter la gestion des dossiers de financement le découpage de ces deux fiches actions est revu selon la localisation :

- Fiche action 3.2 a – Lez : traversée urbaine de Suze la Rousse (dans la Drôme)
- Fiche action 3.2 b – Coronne en aval de Valréas et traversée de Bollène (dans le Vaucluse).

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Diversification des habitats – traversée de Suze la Rousse	36 000		36 000	
Diversification des habitats – Coronne en aval de Valréas et traversée de Bollène	49 500		49 500	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région PACA		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
MIL 3.2 a	36 000	50%	18 000					27%	9 900	23%	8 100
MIL 3.2 b	49 500	50%	24 750	15%	7 425	15%	7 425			20%	9 900

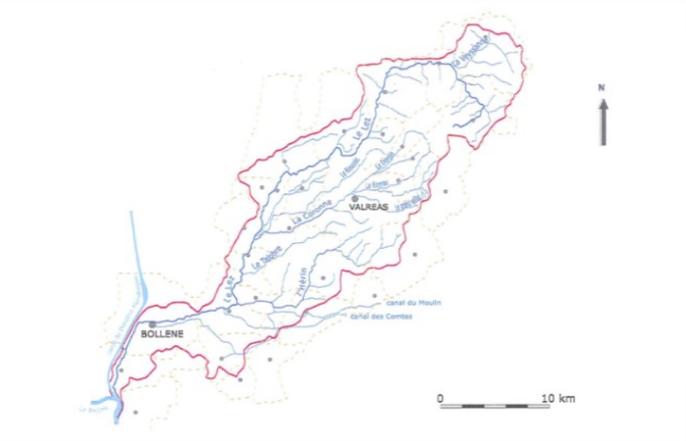
## INDICATEURS

- Réalisation des travaux.

# VOLET MIL du CONTRAT

## ➤ Préserver et restaurer les habitats et espèces remarquables

### *ACTION MIL 3.3 : Acquisitions de données pour évaluer les actions du contrat*

<b>Cours d'eau</b>	
Lez, Coronne	
<b>Masse d'eau</b>	
Toutes	
<b>Commune(s)</b>	
Bassin versant	
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	
Fédération de pêche de la Drôme, Fédération de pêche de Vaucluse	
<b>Année(s) de réalisation</b>	
2020-2021	

## CONTEXTE

Les FDPMA26 et 84 réalisent des suivis réguliers des populations piscicoles, notamment dans le cadre des suivis de stations de leurs PDPG (Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicoles) respectifs. Un vaste réseau de stations de suivis piscicoles a été judicieusement choisi permettant d'avoir une vue représentative de l'état des peuplements piscicoles et de son évolution. Ce suivi a ainsi été mis en œuvre également sur le BV du Lez, par les deux Fédérations. La méthodologie employée (Biotypologie de Verneaux) permettant de déterminer un peuplement de référence par station et de réaliser une analyse comparative quantitative nécessite une connaissance très fine de la thermie de l'eau, ce paramètre étant le plus structurant dans la composition d'un peuplement piscicole. En parallèle, un vaste réseau de suivi thermique en continu a ainsi été mis en place. Sa pérennisation est essentielle d'une part afin de consolider les valeurs des peuplements de référence et également pour apprécier les effets du changement climatique.

Pour le suivi piscicole, deux types de stations ont été définies : les stations de référence et les stations complémentaires. Les stations de référence ont vocation à faire l'objet d'un suivi continu avec une fréquence de suivi d'1 fois tous les 6 ans (à chaque révision du PDPG). Pour le Vaucluse les derniers suivis sont récents, il n'est donc pas prévu d'en renouveler durant la première phase du contrat.

Coté Drômois, il existe 7 stations de référence pour le suivi piscicole. Chacune de ces stations est couplée à un suivi de la thermie.

## ENJEUX

- Acquisition de données de thermie en continue => croisement avec les données de suivi hydrologique des cours d'eau dans le cadre du PGRE ;

- Acquisition de données de suivi piscicole afin de mesurer l'impact des actions menées par les différents acteurs (collectivités, SMBVL) ;
- Veille et suivi de l'impact du changement climatique sur la thermie des cours d'eau et développement des populations piscicoles.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi de la thermie se fait en continu (sonde enregistreuse prenant une mesure par heure). Les sondes font l'objet d'un passage annuel afin de vérifier que tout fonctionne correctement, de collecter les données et remplacer les batteries.

### Pour la Fédération de pêche de la Drôme :

Il s'agira de réaliser le suivi piscicole des 7 stations de référence en 2021. Le suivi de la thermie sera maintenu durant les trois années du contrat.

N° Station RR -suivi piscicole	N° Station suivi thermie associée	Localisation de la station	Pertinence de la station au regard des actions, modalités de gestion et pilotage du bassin versant
LEZ 01	033	Montjoux aval pont RD538	Station située en aval du pont submersible de Barjol faisant l'objet d'intervention dans le cadre du plan de gestion des matériaux. Problématique de continuité écologique du seuil : projet de travaux du pont. Enjeu de connaissance des espèces en présence.
LEZ 02	034	Montbrison Pont au jas	Existence d'une station hydro du SMBVL (ancienne station DREAL). Point de baignade surveillée par ARS. Secteurs sous influences anthropiques (barrages de baigneurs...) => impact piscicole à surveiller.
LEZ 03	035	Grignan Petite Tuilière	Existence d'une station hydro SMBVL au même endroit. Station de pilotage de l'arrêté cadre sécheresse Vaucluse (point nodal SDAGE), correspond à la résurgence du secteur d'assec naturel du bassin versant. Intérêt du suivi piscicole et thermie car impact de l'underflow sur les températures.
LEZ 04	137	Colonzelle Pont de la RD 741	Cette station permet d'avoir un suivi piscicole en aval de la masse d'eau du Lez médian FRDR407. L'atterrissement du pont fait l'objet d'un suivi topographique et possible intervention sur les matériaux car secteur sensible.
LEZ 05	139	Suze la Rousse – aval confluence Hérin	Existence d'une station hydro servant au pilotage de l'arrêté cadre sécheresse Vaucluse (point nodal du SDAGE). Constitue un point à l'amont des travaux de restauration de l'espace de divagation entre Suze la Rousse et Bollène. Action de diversification des habitats dans la traversée de Suze (action inscrite au contrat) en aval immédiat de cette station.
HEI 01	144	Bouchet – Pont de la Bayarde	Station située en aval immédiat du rejet du canal du Comte. Ancienne station de suivi de la qualité des eaux. Existence d'une problématique continuité écologique sur la partie aval de l'Hérin : besoin de connaissances et surveillances des peuplements. Problématique d'endiguement, de lit perché et de transit sédimentaire sur la partie médiane de l'Hérin (secteur amont de la station).
AUL 01	066	Colonzelle La Margeride	Cours d'eau en 1ere catégorie piscicole. Enjeu de non dégradation. Station située à proximité de la station de suivi de la qualité du SMBVL suivant l'impact des rejets de la STEP de Grillon.

### **Pour la Fédération du Vaucluse :**

Il s'agira de réaliser le suivi thermique de 4 stations. Les deux stations du Lez sont des stations déjà suivies en 2019 (renouvellement de la sonde perdue du seuil des jardins en 2020), les deux stations sur la Coronne et l'Aullière seraient deux stations nouvelles.

<b>N° Station suivi thermie</b>	<b>Localisation de la station</b>	<b>Pertinence de la station au regard des actions, modalités de gestion et pilotage du bassin versant</b>
LEZ 1	Bollène : seuil des jardins	Station située à proximité de la station de suivi de la qualité du CD84 (pont des pompiers). Point de référence avant traversée de Bollène.
LEZ 2	Bollène : aval rejet STEP	Station 35 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP et traversée du secteur urbain sur la thermie.
CORONNE 3	Valréas, aval rejet STEP	Station 18 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP et traversée du secteur urbain sur la thermie.
AULLIERE4	Grillon, aval rejet STEP	Station 11 du suivi de la qualité du SMBVL. Impact rejet STEP sur la thermie.

*L'ensemble de ce suivi est donc complémentaire au réseau de suivi DCE compatible mis en place sur le territoire et s'inscrit dans un objectif de suivi des pressions et de l'efficacité des travaux et actions menées (sur la morphologie, la continuité, la ressource en eau, la qualité) ainsi que sur l'enjeu changement climatique important sur le territoire.*

*Les données seront bancarisées dans la banque de données ad hoc, notamment la banque ASPE centralisée par l'OFB.*

### **COÛT DE L'ACTION**

---

Le coût des suivis indiqués ci-dessus sont financés directement par l'Agence de l'eau dans le cadre d'une Convention spécifique entre l'Agence et chaque Fédération de Pêche.

### **INDICATEURS**

---

- Nombre de suivis piscicoles réalisés,
- Nombre de sondes thermiques installées et maintenues.

# VOLET GOUVERNANCE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

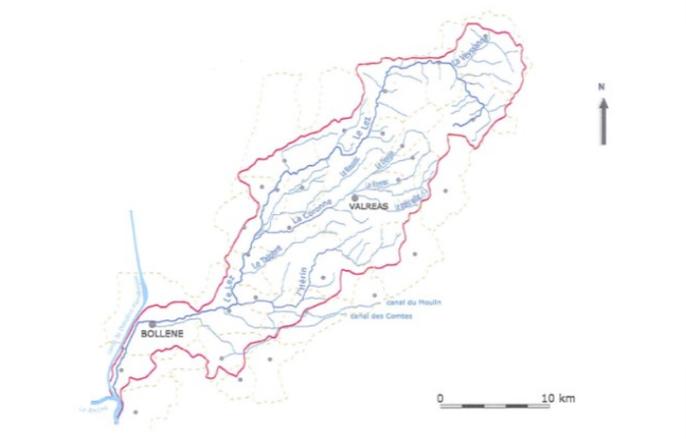
## Gestion locale concertée, communication et sensibilisation sur les enjeux de l'eau du bassin versant

<b>GES 1 : Communiquer et sensibiliser</b>			
GES 1.1	Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public	Action proposée dans le protocole 7 de l'étude HGM et recentrée sur les scolaires	SMBVL
GES 1.2	Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	Intégré dans les actions de communication du SMBVL : poursuite des actions en cours	SMBVL
GES 1.3	Création de cheminements piétons aux abords de cours d'eau	Sur Valréas et autres (tels que proposé par l'étude HGM) : Bollène, Suze la Rousse	SMBVL / villes concernées
GES 1.4	Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques	Actions auprès des écoles, centres de loisirs de Vaucluse	Fédération de pêche 84
<b>GES 2 : Gouvernance et suivi</b>			
GES 2.1	Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI	Concerne les bassins versants voisins et orphelins	SMBVL
GES 2.2	Construire une politique de l'eau à moyens termes au travers du SAGE	AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)	SMBVL
GES 2.3	Assurer l'animation des démarches SAGE et Contrat et le pilotage des actions	Animation et ingénierie actions du contrat 2021	SMBVL
		Animation et ingénierie actions du contrat 2022	
		Animation et ingénierie actions du contrat 2023	
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2021	
		Pilotage et mise en œuvre du PPRE 2022	
GES 2.4	Suivi et évaluation du contrat	Élaboration du bilan à mi-parcours du contrat (en interne)	SMBVL
		Élaboration du bilan final du contrat	

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Communiquer et sensibiliser

### *ACTION GES1.1 : Création de dynamiques sociales autour de la rivière particulièrement auprès du jeune public*

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2021-2022	

## CONTEXTE

En 2016, le SMBVL a lancé une étude hydrogéomorphologique sur l'ensemble du bassin versant dans l'objectif de définir un plan de gestion des matériaux et un plan de restauration physique des cours d'eau. Le plan de gestion et de restauration physique élaboré en fin 2018 est composé d'un protocole relatif aux dynamiques sociales. Les actions proposées découlent d'une enquête sociologique menée auprès d'une vingtaine de riverains au début de l'étude en 2016.

Pour de nombreux riverains du Lez, les inondations sont aggravées par le manque d'entretien du cours d'eau. Il relève du bon sens qu'il est nécessaire de curer les sédiments et d'entretenir la végétation pour limiter les débordements, comme cela a longtemps été pratiqué. Ne plus entretenir la rivière revient alors à l'abandonner. Pour d'autres, ces pratiques ont conduit à des dysfonctionnements. Certains riverains regrettent la disparition de pratiques récréatives comme la baignade. Il y a là une fixation du regard collectif sur le passé au cours duquel leurs rapports avec le Lez semblaient plus harmonieux, même si la conception de ce passé peut différer selon les points de vue. Les communautés locales n'arrivent ainsi plus vraiment à se positionner par rapport à la gestion du cours d'eau et craignent les dérives qui pourraient les en exclure. C'est leur appropriation du Lez qui est alors en jeu, d'où le sentiment d'une rivière qui leur est confisquée. Enfin, pour certains, le Lez ne participe pas assez à l'identité territoriale, il est méconnu et souvent perçu négativement du fait des inondations.

De plus, le SMBVL ne mène des actions auprès des scolaires que ponctuellement au travers d'interventions du technicien de rivière. Le jeune public n'était pas forcément visé dans le protocole issu de l'étude hydromorphologique mais il est pourtant une cible importante.

## ENJEUX

---

Compte tenu de l'importance des problématiques découlant de ce contexte social sur le bassin versant, le protocole sur les dynamiques sociales se veut ambitieux. Il vise trois objectifs :

- Replacer les riverains au cœur de la gestion de la rivière
- Déconstruire les « allants de soi » sur certaines pratiques de gestion issues des principes d'actions fortement interventionnistes des années 80 à 90, notamment les extractions de sédiments et l'entretien de la végétation
- Redonner une place au Lez dans la vie locale et l'identité territoriale
- Sensibiliser le jeune public

## DESCRIPTION DE L'ACTION

---

L'opération comprend donc plusieurs actions à mener en parallèle :

- **Pose de panneaux pédagogique sur les ponts**

Cette action répond principalement à l'objectif de déconstruire les « allants de soi » sur certaines pratiques de gestion. Les ponts offrent des points de vue sur la rivière et sont l'objet de préoccupations quant à la gestion des sédiments et de la végétation vis-à-vis des inondations. Ainsi, il serait pertinent d'équiper ces ouvrages de panneaux pédagogiques permettant d'expliquer les pratiques de gestion du syndicat sur les atterrissements au droit des ponts.

- **L'organisation d'évènements autour du Lez**

Afin de redonner une place au Lez dans la vie locale et l'identité territoriale, il est également préconisé d'organiser des évènements autour du Lez. Ces évènements peuvent prendre plusieurs formes. Il peut, en effet, s'agir de l'organisation de rencontres régulières dans les différentes communes du bassin versant afin de débattre avec les riverains sur des thématiques particulières. Certaines structures de gestion développent ce type de démarche comme les « Apér' eau Débat » sur le bassin versant de la Dordogne.

Il peut également s'agir d'organisation d'évènementiel autour du Lez. En effet, un certain nombre de compagnie de théâtre ou d'art de rue développent des interventions auprès des populations locales sur la territorialité, les risques, les interactions avec les milieux naturels.

- **La sensibilisation du jeune public**

Il s'agira d'intervenir en complémentarité avec l'action GES1.4 « programme d'éducation à l'environnement » portée par la Fédération de pêche du Vaucluse sur les communes vauclusiennes. La cible prioritaire pourra ainsi être les écoles primaires drômoises et le collège de Suze la Rousse (seul collège drômois du territoire).

Il est prévu de missionner un prestataire détenant l'agrément « Education Nationale » afin de sensibiliser le jeune public à la fragilité des milieux, au cycle de l'eau, au risque inondation et à la gestion des cours d'eau.

*L'action GES 1.3 « création des cheminements piétons aux abords des cours d'eau » est également issu du protocole des dynamiques sociales de l'étude hydromorphologique et constitue donc une action complémentaire aux actions de la présente fiche action.*

## COÛT DE L'ACTION

---

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Création de dynamiques sociales autour de la rivière et sensibilisation du jeune public	82 800		82 800	

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 1.1	<b>82 800</b>	70%	57 960	10%	8 280			20%	16 560

## INDICATEURS

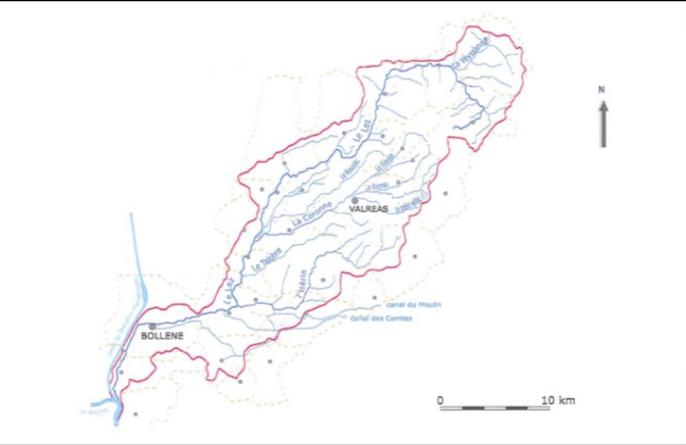
---

- Nombre de panneaux posés au niveau des ponts,
- Nombre d'évènements créés autour du Lez,
- Nombre de classes ou jeune public concernées par des actions de sensibilisation.

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Communiquer et sensibiliser

### **ACTION GES1.2 : Informer et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau**

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020	

## CONTEXTE

Pendant de longues années, le SMBVL ne réalisait aucune communication autour de ses actions et des méthodes employées (notion de gestion intégrée des cours d'eau). En 2013, lors du bilan du premier contrat de rivière réalisé par le groupement Grontmij et Contrechamp, ce manque de communication a été souligné : *« Faiblesse voire inexistence de moyens et dispositifs : publications régulières, site internet, animations en milieu scolaire / extra-scolaire, visites de terrain ... susceptibles d'avoir permis une connaissance et une valorisation élargies des projets-actions menées par le contrat de rivière et des résultats-avancées obtenus grâce à lui. Conséquences : Des actions de qualité, mais peu visibles, voire des actions "mal vues" car insuffisamment comprises. A l'avenir, il conviendrait de donner au SMBVL les moyens d'une plus grande lisibilité et d'une meilleure valorisation de ses actions et de ses démarches, des connaissances acquises en terme scientifique (inventaires patrimoniaux) et technique (gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations), de manière à en améliorer la visibilité, la compréhension et l'acceptabilité y compris financière. Il conviendrait aussi d'associer plus étroitement les acteurs locaux à ces actions et démarches afin qu'ils se les approprient. »*

La stratégie proposée était d'utiliser des supports imagés et ludique pour le grand public, de faire connaître les actions du SMBVL à tous les élus du territoire, et de renforcer les compétences et les moyens de l'équipe d'étude en matière de communication/concertation/sensibilisation.

Le chargé de mission PAPI recruté en 2016 a permis de renforcer l'équipe avec 0.25 ETP de son poste dédié à la communication/sensibilisation.

Depuis 2018, le SMBVL produit donc plusieurs documents permettant de mettre en œuvre la stratégie proposée par Contrechamps :

- Le Lez info Elus : 2 à 3 numéros par an retraçant les actions du SMBVL et démarches territoriales,
- Un guide du riverain envoyé à tous les propriétaires afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques,

- Une brochure grand public pédagogique afin de faire connaître au grand public le SMBVL et les actions portées.

## ENJEUX

- Informer, expliquer les actions menées par le SMBVL,
- Sensibiliser, expliquer la gestion intégrée des cours d'eau,
- Transmettre les bonnes pratiques aux riverains et alerter sur les mauvaises,
- Faciliter la mise en œuvre des actions du SMBVL.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de donner les moyens matériels au SMBVL de poursuivre la mise en œuvre de son programme de communication (Lez Info Elus, Brochure Grand public, Guide du riverain) et se doter d'outils lui permettant d'être visible sur des évènements (réalisation de kakémono, supports de communication pédagogiques ...).

Une nouvelle stratégie de communication sera établie et validée par le nouveau comité syndical du SMBVL.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Informier et sensibiliser à la gestion intégrée des cours d'eau	50 000	50 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT									
		Agence		Région PACA		Département 84		Etat		Maître d'ouvrage	
GES 1.2	50 000	16,8 %	8 400	28, 8%	14 400	14 ;4 %	7 200	20%	10 000	20%	10 000

A noter que cette action correspond également à l'action du PAPI (plan de communication) et dispose à ce titre de subvention de la région PACA (28,8%), de l'Etat (20%) et du département de Vaucluse (14,4%). Avec 16,8% de financement de l'Agence de l'eau, l'action est ainsi financée à 80% au total.

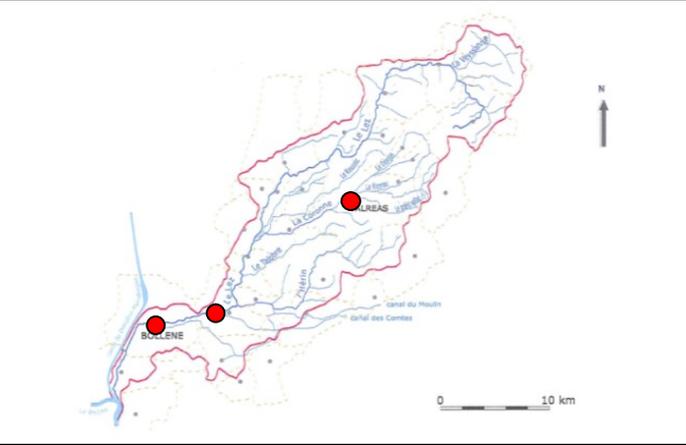
## INDICATEURS

- Nombre de parution à l'attention des élus et/ ou du grand public,
- Nombre de personnes concernées par les actions de communication.

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Communiquer et sensibiliser

### *ACTION GES 1.3 : Création de cheminements piétonniers*

Cours d'eau	
Coronne, Lez aval	
Masse d'eau	
FEDR11833, FRDR406a	
Commune(s)	
Valréas, Suze la Rousse, Bollène	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2021	

## CONTEXTE

Comme explicité dans le contexte de la fiche action GES 1.1, le protocole des dynamiques sociales de l'étude hydromorphologique prévoit la création et l'entretien des accès au cours d'eau dans les traversées urbaines.

Trois secteurs sont ainsi particulièrement visés : la traversée de Bollène et Suze la Rousse en bordure du Lez puis la traversée urbaine de Valréas

## ENJEUX

- Informer, expliquer les actions menées par le SMBVL,
- Redonner une place au Lez, à la Coronne (au cours d'eau de manière générale) dans la vie locale et l'identité territoriale.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il est aujourd'hui admis, à la suite de nombreux travaux de recherche, que les qualités paysagères d'un cours d'eau qui conditionnent leur appréciation sont principalement liées à leur aspect visuel organisé, entretenu, maîtrisé, leur accessibilité et la dynamique de l'eau courante. Si l'appréciation du paysage est plus complexe qu'il n'y paraît, les caractéristiques esthétiques des paysages priment en effet dans l'appréhension de la naturalité de la rivière. De ce fait, il est proposé d'entretenir de manière plus interventionniste la végétation dans les traversées urbaines de Valréas, Suze-la-Rousse et Bollène.

En outre, un cheminement piéton peut être créé en bordure de la Coronne à Valréas en rive droite. La proximité à la fois des lotissements, du camping et du centre-ville de Valréas renforce le bien-fondé de

réaliser cette action sur ce secteur. Toutefois, il convient de vérifier sa faisabilité en termes d'espace disponible au niveau du camping et des habitations. S'il semble que la Coronne soit bordée par de la ripisylve, le parcellaire au droit du lotissement jouxte le lit du cours d'eau.

Une partie du cheminement est déjà existant. Deux ouvrages de franchissement pour rejoindre le centre-ville de Valréas depuis la rive droite de la Coronne, sont d'ores et déjà présents. Il est prévu d'en rajouter un troisième en aval du cheminement et de réaliser un cheminement léger type chemin forestier, sans revêtement sur 1,50 de largeur. Les modalités d'interventions se limitent donc à des travaux forestiers (débroussaillage et éventuellement coupe d'arbre) et un tassage de la terre. Il s'agit ensuite de baliser le cheminement par la pose de panneaux de signalisation.

Pour les autres traversées urbaines, Bollène compte déjà des linéaires relativement importants de cheminements piétons en bordure du Lez. A Suze-la-Rousse, il aurait été également intéressant de mettre en place un tel cheminement en rive gauche à l'aval du pont.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	ÉCHEANCIER (€ HT)		
		2020	2021	2022
Création de cheminements piétonniers	55 000		55 000	

*L'essentiel du coût est la création du sentier à Valréas (35 000 € HT).*

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € HT	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 1.3	<b>55 000</b>	30%	16 500	20%	11 000			50%	27 500

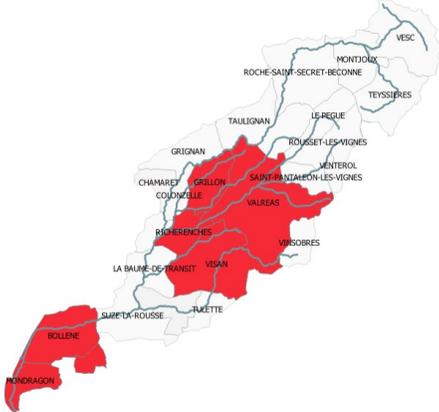
## INDICATEURS

- Création du cheminement piétonnier à Valréas.

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Communiquer et sensibiliser

### *ACTION GES 1.4 : Programme d'éducation à la préservation des milieux aquatiques*

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bollène, Mondragon et les 4 communes de l'Enclave des Papes	
Maîtres d'ouvrages	
Fédération de pêche de Vaucluse	
Année(s) de réalisation	
2020-2021-2022	

## CONTEXTE

La Fédération de pêche de Vaucluse, dans le cadre de sa mission d'utilité publique liée aux statuts du secteur associatif de la pêche agréée (développement du loisir pêche et de l'éducation à l'environnement centrée sur les milieux aquatiques) souhaite établir un programme de sensibilisation particulièrement auprès du jeune public des communes de la partie vauclusienne du bassin versant du Lez.

## ENJEUX

Sensibiliser le grand public et les pêcheurs (scolaires, mineurs/extra-scolaires ou majeurs) à la diversité des milieux aquatiques (faune et flore) et à leur fragilité.

Leur faire connaître et reconnaître les différents milieux aquatiques ainsi que la faune et la flore les composants, à proximité de chez eux. Leur permettre d'identifier la qualité environnementale d'un site, les éléments remarquables, les éléments perturbants en replaçant les relations entre les activités humaines et le fonctionnement des écosystèmes aujourd'hui.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira d'intervenir en milieu scolaire (primaire, collège et lycée) mais également en milieu extra-scolaire (TAP, CLSH, CVL ...) et auprès du grand public (touristes et locaux).

Le programme pédagogique est agréé par le ministère de l'éducation Nationale et la Fédération de pêche est une structure agréée par l'Éducation Nationale et par la Jeunesse et l'Éducation Populaire.

La première étape de l'action sera d'établir la feuille de route : contenu précis des interventions, modalités de communication de l'action, et public cibles. Développer l'aspect sociétal de la question de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Cette feuille de route sera construite en collaboration avec le

SMBVL et soumise à validation auprès des partenaires institutionnels. L'objectif est de définir une stratégie cohérente, partagée, structurée et adaptée au territoire.

La mise en œuvre :

- **Création d'actions de projet**, pour être efficace cette action doit être inscrite dans des continuums éducatifs et dans une inscription territoriale cohérente. Conception des outils pédagogiques (livret pédagogique, plaquette, support multimédia). Les actions devront évoluer pour répondre aux enjeux du contrat de bassin versant. Agir en direction des jeunes générations permet de s'inscrire dans un changement de regard pérenne.
- **Création d'actions de sensibilisation**, l'action est ponctuelle sur un temps bref et défini. On cherche à rendre réceptif un public à un thème généraliste « le développement durable » tout en faisant passer les informations et les connaissances principales « les problématiques de l'eau ».
- **Création des moyens de l'évaluation** : il est important de prendre les mesures d'évaluation du projet et des actions par rapport aux objectifs initiaux. Cette opération favorise l'émergence de piste d'amélioration ou de réajustement.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER € TTC)		
		2020	2021	2022
Réalisation de la feuille de route et création du projet d'action.		1200		
Programmation des actions de sensibilisation.		900		
Définition des outils pédagogiques : Conception et réalisation :		1200 2500		
Lancement des actions progressif dans le temps		4500	6000	6000
Mise en œuvre étendue du programme pédagogique (adultes, scolaire et centre d'accueil de loisir)			1200	1200
Valorisation du contrat de bassin et du programme d'animation. Création d'un reportage vidéo			600 1500	
Évaluation		900	900	900
<b>TOTAL</b>	<b>29 500</b>	<b>11 200</b>	<b>10 200</b>	<b>8 100</b>

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région PACA		Département 84		Maître d'ouvrage	
GES 1.4	<b>29 500</b>	70%	20 650€					30%	8 850€

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Gouvernance et suivi

### *ACTION GES 2.1 : Mise en cohérence de la GEMAPI à l'échelle des EPCI*

<b>Cours d'eau</b>	Berre, Lauzon, Eycharavelles
<b>Masse d'eau</b>	Toutes
<b>Commune(s)</b>	Territoires des EPCI
<b>Maîtres d'ouvrages</b>	SMBVL
<b>Année(s) de réalisation</b>	2020



### **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI). Cette compétence est attribuée, par transfert automatique, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la totalité de la compétence GeMAPI est transférée de plein droit à l'ensemble des EPCI-FP.

### **CONTEXTE**

Le bassin versant du Lez est concerné par 5 EPCI-FP :

- La Communauté de Communes Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP)
- La Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB)
- La Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP)
- La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan (CCEPPG)
- La Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP).

Ces EPCI-FP sont chacun, sur leur territoire respectif, concernés par des portions de bassins versants d'autres cours d'eau que le Lez.

Cours d'eau de la Berre et de la Vence et leurs affluents	La CCEPPG et la CCDSP ont fait un transfert partiel de la compétence au SIABBVA. Mais ce syndicat ne dispose d'aucune ressource technique et des moyens financiers limités. CCEPPG et la CCDSP restent compétentes en matière de protection contre les inondations.
Roubine et Echaravelles et quelques autres cours d'eau de la plaine du Tricastin Donzère Mondragon (à l'Est du canal Donzère Mondragon)	La CCDSP ou la CCRLP sont directement compétentes chacune sur leur territoire respectif.
Le Lauzon et ses principaux affluents	Pas de gestion à l'échelle du bassin versant. La CCEPPG, la CCDSP et CCRLP sont directement compétentes.
Aygues	La CCEPPG est pour le moment compétente GEMAPI pour une portion de la commune de Visan pour le Ruisseau d'Argentier – Ruisseau de Cubert – Combe du Rieu. Le reste du bassin versant de l'Eygues sera géré par le futur syndicat de l'Eygues. La CCBDP transfèrera la compétence GEMAPI au futur syndicat de l'Eygues.
Partie du bassin versant Roubion Jabron	La CCEPPG est compétente pour une portion de la commune de Montjoyer pour les Ruisseaux des Citelles et divers vallats du Jabron. Le reste du bassin versant du Roubion-Jabron est géré par le Syndicat Mixte du Roubion Jabron (SMRJ). La CCDBP a transféré la compétence au SMRJ.

## ENJEUX

- Poursuivre l'objectif de finaliser une organisation de la compétence GeMAPI à l'échelle de chaque bassin versant
- Mise en cohérence de la compétence GEMAPI à l'échelle des EPCI-FP du bassin versant du Lez ; définir le type de relation entre l'EPCI-FP et la structure de gestion
- Définir les moyens techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la compétence GeMAPI en fonction de l'organisation retenue

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de missionner une expertise juridique pour l'écriture.

Appui technique, financier et juridique apporté par le SMBVL auprès des EPCI-FP ou structures de gestion concernées :

- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le SMBVL
- Mobilisation en tant que de besoin d'experts juridiques, techniques ou financiers
  - Écriture de conventions, contrats ou statuts
  - Simulations financières
  - Définition des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence.

## COÛT DE L'ACTION

---

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER € TTC)		
		2020	2021	2022
Étude de mise en cohérence	29 500	29 500		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 2.1	<b>29 500</b>	50%	14 750	20%	5 900			30%	8 850

## INDICATEURS

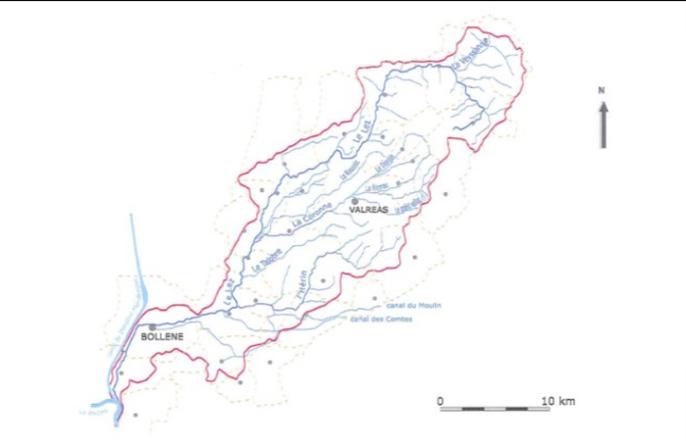
---

- Réalisation de la prestation.

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Gouvernance et suivi

***ACTION GES 2.2 : AMO d'écriture des documents du SAGE et de mise en œuvre de la phase de consultation du public préalable et officielle (enveloppe complémentaire)***

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020	

## CONTEXTE

Le SMBVL est structure porteuse d'un SAGE. Le périmètre du SAGE est la totalité du bassin versant tel que défini dans l'arrêté de délimitation du périmètre de 2012. A compter de 2016, le SAGE est entré dans sa phase d'élaboration active avec la validation en CLE de son état initial en février 2016 puis la validation du diagnostic, scénario tendanciel et la stratégie en janvier 2020. Suite aux élections municipales de 2020, le collège des élus sera partiellement renouvelé et sera constitué une « nouvelle » CLE en charge de la rédaction des documents du SAGE : PAGD et règlement.

## ENJEUX

- Doter le territoire d'un outil basé sur la concertation et disposant du levier réglementaire,
- Répondre aux différents enjeux du territoire et notamment celui de la gestion quantitative de la ressource.

## DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira donc de missionner un bureau d'études afin de rédiger les différents produits du SAGE (PAGD, Règlement et évaluation environnementale) et d'animer la concertation nécessaire auprès du secrétariat de rédaction et auprès de l'ensemble des membres de la CLE.

Un premier dossier de demande de subvention a été déposé en 2019 pour cette mission pour un montant de 70 000 € TTC. La présente action correspond à un complément d'enveloppe afin d'englober les coûts de la concertation préalable qui sera menée lors du deuxième semestre 2020 sur les orientations stratégiques du

SAGE, les frais d'enquête publique sur les produits du SAGE et un éventuel surcoût de la mission d'écriture des documents.

## COÛT DE L'ACTION

### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Complément à la mission d'écriture du SAGE	30 000	30 000		

### Plan de financement

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 2.2	<b>30 000</b>	50%	15 000	14,4%	4 320	15,6%	4 680	20%	6 000

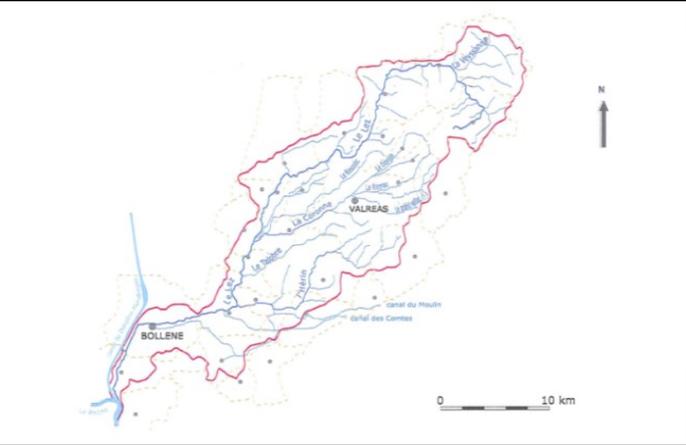
## INDICATEURS

- Réalisation de la concertation préalable telle que définie par les modalités « propres » de concertation préalable
- Production des documents du SAGE
- Bilan de l'enquête publique du SAGE

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Gouvernance et suivi

### *ACTION GES 2.3 : Animation et pilotage des actions du contrat et autres démarches*

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2020	

## CONTEXTE

Afin de mener à bien l'ensemble des actions inscrites dans le contrat, ainsi que l'animation de la démarche du SAGE, le SMBVL, structure gémapienne à l'échelle du bassin versant et porteuse de l'ensemble des démarches, doit se doter de moyens humains suffisants.

Ainsi, une partie des effectifs techniques du SMBVL est partiellement ou intégralement dédié à des missions relevant de l'animation des démarches, le pilotage de travaux ou d'études inscrites dans le contrat et apporte l'ingénierie nécessaire sur le terrain pour la mise en œuvre de la gestion intégrée des milieux aquatiques.

## ENJEUX

- Doter le SMBVL des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des actions du contrat

## DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action correspond donc aux différentes missions d'animation, pilotage et ingénierie des actions du contrat. Ces missions sont séparées en deux catégories : celles qui relèvent du pilotage et de la mise en œuvre du PPRE (Plan Pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation) et les autres. Ces deux types de missions ne relevant pas du même financement un sous découpage de l'action GES 2.3 a été opéré.

### **GES 2.3 a : Correspond aux différentes missions suivantes :**

- Animation du SAGE,
- Animation du contrat de bassin versant (démarche et assistance aux autres maîtres d'ouvrage porteurs d'actions inscrites dans le contrat),

- Plan de Gestion des matériaux,
- Gestion quantitative de la ressource (animation PGRE et suivi quantitatif des cours d'eau (maintenance du réseau de suivi des débits),
- Suivi de la qualité des eaux,
- Hydromorphologie,
- Continuité écologique,
- Pilotage du projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez entre Suze la Rousse et Bollène (y compris missions d'appui pour les acquisitions foncières et servitude de surinondation).
- Pilotage du projet de renaturation de la Riaille Saint Vincent dans la traversée de Valréas.

L'ensemble de ces missions représente 3,02 ETP.

### **GES 2.3 b : Missions de pilotage et mise en œuvre du PPRE**

Ces missions comportent les actions de suivi des entreprises mais également les phases d'établissement des programmes annuels d'intervention. Sont inclus dans le PPRE : l'entretien de la végétation, la restauration de la ripisylve et la gestion des plantes envahissantes.

L'ensemble de ces missions correspond à 0,7 ETP.

## **COÛT DE L'ACTION**

### **Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel**

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	2021	2022
Animation et pilotage des actions du contrat	<b>632 553</b>	212 242	215 560	204 750
Pilotage et mise en œuvre PPRE	<b>115 640</b>	36 890	38 500	40 250

### **Plan de financement**

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage	
GES 2.3 a	<b>632 553</b>	50%	316 276			11%	27 408	46%	288 868
GES 2.3 b	<b>115 640</b>	30 %	34 692					70%	80 948

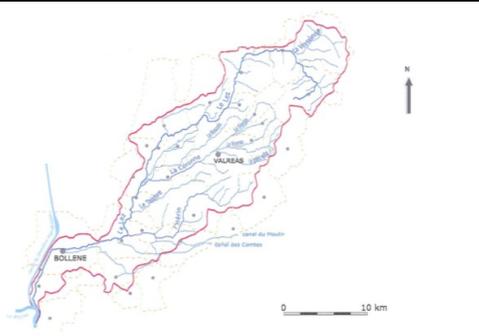
## **INDICATEURS**

- Production des différents rapports d'activité annuels.

# VOLET GES du CONTRAT

## ➤ Gouvernance et suivi

### **ACTION GES 2.4 : Elaboration du bilan final du contrat**

Cours d'eau	
Lez et ses affluents	
Masse d'eau	
Toutes	
Commune(s)	
Bassin versant	
Maîtres d'ouvrages	
SMBVL	
Année(s) de réalisation	
2026	

### CONTEXTE

Le bilan à mi-parcours sera réalisé en interne alors que le bilan final du contrat pourrait être réalisé par un prestataire externe afin de disposer d'un regard neutre sur les éléments de contexte politique, organisationnel... ayant facilité ou bloqué la réalisation de certaines actions.

### ENJEUX

- Réaliser un bilan des actions du contrat, de la démarche dans sa globalité (assiduité et participation du comité de suivi),
- Etablir des perspectives avec les points à améliorer, ceux à maintenir et ceux à abandonner.

### DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira de missionner un bureau d'études ayant des références dans la réalisation d'étude bilan de contrat de milieux à la fin du contrat (après la tranche 2).

### COÛT DE L'ACTION

#### Estimatif des travaux à réaliser et phasage prévisionnel

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	ÉCHEANCIER (€ TTC)		
		2020	...	2026
Elaboration du bilan final du contrat	60 000			60 000

#### Plan de financement (pour mémoire)

ACTIONS/ OPERATIONS	COUT € TTC	PLAN DE FINANCEMENT							
		Agence		Région PACA		Département 84		Maître d'ouvrage	
GES 2.4	<b>60 000</b>	50%	30 000	20%	12 000	10%	6 000	20%	12 000

### INDICATEURS

- Etablissement du rapport « bilan final du contrat de bassin versant ».